

BRANDIVY

Bredeui

INFOS





Sommaire

Éditop.2-3

Délibérationsp.4-5

Vie Municipalep.6-13

CCASp.14-15

Vie Scolairep.16-17

Vie Associativep.18-29

Infos diverses.....p.30-34

GMVA.....p.35-38

Nouvelles enseignesp.39

Le P'tit +p.40

État Civilp.41

Mémentop.42

Calendrier
collectep.43-44



Conception, mise en page et impression :
Groupe IMPRIGRAPH / IOV COMMUNICATION
ARRADON - Dépôt légal : n°2417

Mot du maire



Chers Brandivyennes, chers Brandivyens,

À fin mars, le gouvernement estimait à 1293 le nombre de démissions de maires en France, et l'Association des Maires de France identifiait 735 démissions d'élus (maires, adjoints et conseillers) dans le Morbihan, soit 4 par semaine. Les événements récents à Brandivy ne sont pas un phénomène isolé mais bien le résultat d'une pression croissante sur les municipalités. C'est dans ce contexte tendu que notre nouvelle équipe s'est installée début février, en renouvelant 10 conseillers sur 15 en plus d'élire un nouveau maire. Après 2 élections de mi-mandat (2017 et 2023), notre premier défi d'équipe et d'apporter **stabilité** et **continuité** sur la commune.

Il est également important pour nous de faire plus ample connaissance avec nos concitoyens. Les élections se sont tenues dans un délai très serré, à cheval sur les fêtes de Noël, ainsi il a été difficile de rencontrer les Brandivyens dans ce laps de temps. Je tiens donc à réaffirmer notre volonté d'être disponible auprès de vous et nous tiendrons des permanences sans rdv de 9h30 à 12h tous les premiers samedis du mois.

Concernant les projets, il nous faut d'abord terminer ceux du mandat en cours : Maison d'Assistantes Maternelles, Plan Local d'Urbanisme, etc. Ayons à ce propos un mot de remerciement pour Pascal et sa précédente équipe qui ont le mérite d'avoir conçu et démarré ce que nous allons achever. Un forum des associations sera organisé le 9 septembre, couplé d'un pot d'accueil des nouveaux habitants. Enfin, le travail de notre agent au patrimoine et de plusieurs bénévoles permettra à la municipalité d'animer les journées du Patrimoine des 16 et 17 septembre avec des visites de plusieurs sites remarquables de Brandivy.

Il est aussi important de revenir sur le début d'année et les actions prises par la Mairie. Tout d'abord, pour vous impacter le moins possible en cette période d'inflation, nous maintenons le gel des taux d'imposition locaux bien que l'État ait de son côté augmenté les Bases fiscales. Tout cela vous sera détaillé dans le volet Finances. Nos efforts cet hiver sur le chauffage ont permis de réduire la dépense publique sur nos bâtiments communaux, et la rénovation thermique viendra accentuer cet effort.

Enfin, sur le plan environnemental, nous avons préparé notre équipe à l'hypothèse d'un été comparable à l'an dernier. Le Plan Communal de Sauvegarde, qui sert à coordonner les élus en cas de sinistre, a été revoté et des exercices sont prévus avec la communauté d'agglomération (GMVA) pour mieux réagir. Dans un autre registre, nous n'oublions pas les enjeux de forte pluie et avons démarré un inventaire des haies bocagères afin d'en classer de nouvelles lors de la révision du PLU. Les arbres et les haies doivent être valorisés et entretenus pour amoindrir les effets des fortes pluies, et je vous invite à avoir le réflexe de consulter la Mairie avant de réaliser des interventions, même chez vous, car vos haies peuvent être classées.

Terminons ce mot par un point d'actualité locale puisque cette année le pédalo ne sera pas disponible à l'étang, conséquence des problèmes d'envasement et d'algues qui s'intensifient. Les salariés de la base nous rapportent une baisse de la présence de certains oiseaux (Martin-pêcheur notamment). Ceci appuie la nécessité de travaux d'envergure. GMVA conduit actuellement une étude sur la faune et la flore, et viendra à la rencontre de la municipalité puis des citoyens pour proposer des scénarios de restauration de l'étang.

Toute l'équipe municipale et le personnel communal vous souhaitent une bonne rentrée et se tiennent à votre service dans le but de faire de Brandivy une commune sereine et dynamique

Guillaume GRANNEC

Vie municipale

Délibérations année 2022

Les délibérations sont visibles en mairie ou accessibles sur le site internet www.brandivy.fr

■ Conseil Municipal du 16 février 2022

- Approbation du procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal ;
- Adhésion de la commune au centre de remboursement des tickets CESU (Chèque emploi service universel) ;
- Instruction des autorisations d'urbanisme – Adoption d'une convention avec Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération ;
- Approbation du rapport de la CLECT de Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération relatif à la compétence eaux pluviales ;
- Validation du financement du projet de couverture des jeux de boules ;
- Débat sur la protection sociale complémentaire des agents territoriaux.

■ Conseil Municipal du 14 avril 2022

- Approbation du procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal ;
- Compte de gestion de la commune 2021 ;
- Vote du compte administratif de la commune – Année 2021 ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2021 du budget communal ;
- Vote du budget primitif 2022 ;
- Compte de gestion du budget annexe du centre bourg exercice 2021 ;
- Vote du compte administratif du budget centre bourg Année 2021 ;
- Vote du budget primitif centre bourg 2022 ;
- Compte de gestion du budget annexe du lotissement le hameau de Kerican – Exercice 2021 ;
- Vote du compte administratif du budget annexe lotissement le hameau de Kerican – Année 2021 ;
- Lotissement le hameau de Kerican : Vote du budget primitif 2022 ;
- Fixation des taux de fiscalité directe locale pour 2022 ;

- Convention avec la ferme du Cordier pour la fourniture de légumes biologiques pour la cantine ;
- Convention de gestion de services de la compétence eaux pluviales urbaines avec Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération – Années 2022 à 2024 ;
- Travaux d'extension du réseau eau potable des tranches 4 et 5 du lotissement le hameau de Kerican : Validation du devis SBCEA.

■ Conseil Municipal du 24 mai 2022

- Approbation du procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal ;
- Délégation de l'exercice du droit de préemption urbain à GMVA pour des fonciers à vocation économique ;
- Pacte de gouvernance de Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération ;
- Portage foncier du centre bourg : Rachat des parcelles au terme du portage foncier par l'établissement public foncier de Bretagne ;
- Vote des subventions 2022 au profit des associations ;
- Cantine scolaire et garderie : Tarifs pour l'année scolaire 2022-2023 ;
- Adhésion au groupement de commande pour l'achat d'énergie et approbation de l'acte constitutif ;
- Création d'un emploi permanent dans le cadre d'un contrat de projet ;
- Travaux d'extension du réseau eau potable du lotissement hameau de Kerican : Validation du devis SBCEA ;
- Extension du réseau électrique des tranches 4 et 5 du lotissement hameau de Kerican – Convention auprès de Morbihan Énergies ;
- Lotissement hameau de Kerican – Prix de vente des lots – Phase 3 (tranches 4 et 5) ;
- Adhésion à la charte villes et villages fleuris ;
- Convention pour l'accueil des enfants de Brandivy à l'ALSH de Grand-Champ.



■ Conseil Municipal du 14 juin 2022

- Approbation du procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal ;
- Révision du Plan Local d'Urbanisme : Débat sans vote sur les orientations générales du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

■ Conseil Municipal du 4 juillet 2022

- Approbation du procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal ;
- Octroi de subvention 2022 à l'association de boules Bretonnes ;
- Destruction des nids de frelons asiatiques : Participation de la commune de Brandivy – Année 2022 ;
- Évolution du projet « couverture du jeu de boules » en espace multifonctions ;
- Mise à disposition du toit de l'espace multifonctions pour pose de panneaux photovoltaïques.

■ Conseil Municipal du 15 septembre 2022

- Approbation du procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal ;
- Règlement intérieur et tarifs de la salle associative ;
- Règlement intérieur et tarifs de la salle polyvalente ;
- Achat par la commune de la parcelle réservée n°5 ;
- Délibération de principe autorisant le recrutement par le Maire d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ou pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité ;
- Installation de panneaux de libre expression ;
- Admission en non-valeur.

■ Conseil Municipal du 27 septembre 2022

- Élection d'un nouvel adjoint au Maire ;
- Indemnités de fonction du nouvel adjoint ;
- Renouvellement des membres élus du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Social.

■ Conseil Municipal du 27 octobre 2022

- Approbation du procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal ;
- Ramassage des animaux errants et gestion de la fourrière animale : Renouvellement du contrat de prestation de services avec la SACPA ;
- Subvention exceptionnelle au profit de l'association la grotte aux jeux ;
- Subventions aux écoles privées – Année scolaire 2021/2022 ;
- Nomination d'un élu « Sécurité civile » / « Correspondant incendie et secours » ;
- Animations périscolaires : Création d'un poste d'agent d'animation titulaire ;
- Adhésion à l'association le souvenir Français – Comité AURAY-PLUVIGNER ;
- Rénovation énergétique de la Mairie : Validation des devis et décision modificative ;
- Modification de l'annexe 1 des statuts du Syndicat départemental d'énergies du Morbihan – Actualisation d'établissements publics de coopération intercommunales à fiscalité propre.

■ Conseil Municipal du 6 décembre 2022

- Approbation du procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal ;
- Décision modificative n°2 ;
- Arbre de Noël 2022 des enfants de l'école publique de Brandivy ;
- Indemnités du Maire par intérim ;
- Pacte financier et fiscal – Reversement de la taxe d'aménagement ;
- Conseillère en économie sociale et familiale à temps partagé.

Vie municipale

Info finances



Rappelons tout d'abord la nomenclature des finances publiques pour une meilleure compréhension.

Le budget communal est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement.

La section de fonctionnement regroupe les dépenses et recettes liées au fonctionnement quotidien de la commune, c'est-à-dire les affaires courantes et récurrentes.

Exemples de dépenses : frais de personnel, achat de matériel, entretien des voiries et espaces verts, coût de l'énergie. Exemples de recettes : taxes communales, dotations de l'État et GMVA, prestations de services (cantine et garderie).

La section d'investissement regroupe les dépenses et recettes liées à des projets ponctuels qui servent généralement à développer la commune. Un exemple récent est la construction de la Maison d'Assistantes Maternelles (MAM). Les dépenses sont tout simplement les frais des projets et les recettes d'investissement sont divisées entre l'excédent de fonctionnement, qu'on utilise comme autofinancement, le solde d'investissement de l'année dernière et les subventions disponibles pour les projets. Puisque les subventions ne peuvent jamais dépasser 80% d'un projet, il faut forcément dépenser notre argent ou emprunter pour développer la commune. L'exercice budgétaire 2022 et le budget primitif 2023 vous sont présentés dans un contexte d'inflation que vous connaissez, où la plus grande difficulté n'est pas tant d'encaisser la hausse des prix mais de faire nos prévisions dans une grande incertitude quant à l'évolution de l'inflation sur une année. La Commune doit maîtriser ses coûts tout en essayant de finaliser les projets sur lesquels elle s'est engagée, ce qui constitue un exercice d'équilibriste.

Le Compte Administratif 2022

En 2022, l'exercice budgétaire s'est achevé par un excédent de fonctionnement de 236 487,49€, en hausse de 20% par rapport à 2021, ce qui peut étonner. Ceci est dû à une grande prudence sur les dépenses pour anticiper l'inflation, et une hausse des recettes de dotation ainsi que de prestations. Le résultat

d'investissement affiche un déficit de 211 963,16€ car des dépenses ont été enclenchées conformément au programme de la précédente équipe. La plus grosse dépense est l'acquisition du terrain en centre-bourg pour 248 000€ qui permet dès cette année d'agrandir la cour de l'école. On peut également citer le démarrage de la MAM.

Le solde d'investissement est de 618 829,91€, ce qui permet un résultat de clôture de 855 317,40€ en ajoutant l'excédent de fonctionnement.

J'attire votre attention sur le résultat de clôture en le comparant aux années précédentes : un excédent très élevé n'est pas qu'un bon signe. L'absence de dépenses d'investissement ne prouve pas que les finances sont saines (contrairement au fonctionnement) mais plutôt que les projets ne sont pas réalisés. Cela a été le cas pendant le Covid avec un ralentissement des projets qui a gonflé la section investissement, ce qui est un trompe-l'œil. Inversement, à la fin de l'année 2013, le résultat est très faible car la rénovation de l'école a demandé de grands investissements. La maîtrise du budget ne doit pas rendre les mairies cupides, il faut lancer des projets pour développer la commune. C'est ce qu'il s'est passé en 2022 et qui continuera en 2023 car les projets du mandat n'ont pas assez avancé pendant la crise sanitaire.

2010	689 113,55 €
2011	827 422,48 €
2012	605 856,31 €
2013	278 269,68 €
2014	657 358,99 €
2015	751 445,39 €
2016	844 221,14 €
2017	1 074 640,64 €
2018	670 637,11 €
2019	779 259,52 €
2020	966 734,41 €
2021	1 027 788,68 €
2022	855 317,40 €

Note de présentation du budget primitif 2023

Le budget 2023 a été construit avec la volonté :

- De prendre en compte l'impact de l'inflation (énergie, carburant, alimentation, etc)
- De réaliser les projets en cours

Il se décompose en 4 budgets :

- Le budget principal
- Le budget annexe du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- Le budget annexe du hameau de Kerican
- Le budget du lotissement du Centre-Bourg

Le budget principal sera présenté avec précision.

Les autres budgets sont expliqués succinctement mais les délibérations restent disponibles sur le site de la Mairie.

Concernant le budget du CCAS, il concerne principalement la gestion du domicile partagé, auxquelles s'ajoutent quelques actions de la Commune (repas et colis des anciens) et des subventions.

Concernant le budget de Kerican, la majorité des frais ont été engagés sauf la voirie finale qui nécessite que tous les lots soient vendus puis construits. Ça ne concerne donc pas 2023.

Concernant le budget du centre-bourg, des études seront menées cette année pour la conception du projet.

BUDGET 2023 : SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 / LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement sont en hausse de 6,7 % cette année. Les raisons principales :

- L'inflation sur l'énergie, l'alimentation pour la cantine, le carburant... Le budget a été rédigé avant la confirmation que la Commune était éligible au bouclier tarifaire, nous avons provisionné une hausse de 50 % d'électricité par principe, mais elle devrait se limiter à 15 %.
- Le point d'indice de la fonction publique a été augmenté de 3,5 % en juillet 2022, et une hausse de 1,5 % aura encore lieu en juillet 2023, ce qui augmente les charges de personnel.
- Une convention de partenariat a été établie avec Grand-Champ fin 2022. Ce partenariat est précieux pour la commune car les parents Brandivyens avaient de grandes difficultés à trouver des places. Ce dispositif a été provisionné à 50 000 €, soit 5,8 % des dépenses. Cette somme sera inférieure les prochaines années car une partie des factures de 2022 est payée en 2023, le coût réel est donc inférieur à 50 k€.

Chapitres	Libellés des Chapitres	BP 2022 (en €)
011	Charges à caractère général	209 900
012	Charges de personnel	432 630
014	Atténuation de produits	900
65	Autres charges de gestion courante	178 252
66	Charges financières	26 500

67	Charges exceptionnelles	100
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	0
TOTAL DÉPENSES RÉELLES		848 282

023	Virement à la section d'investissement	107 789
042	Opérations d'ordre entre sections	3 000
DÉPENSES FONCTIONNEMENT		959 071

2 / LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement sont en hausse de 1,5 %. Il est important de signaler que l'équipe municipale a décidé de geler les taux d'impôts locaux pour soulager les citoyens car l'État a augmenté les Bases d'imposition de 7 %. Rappel des taux :

• **Taxe foncière bâtie : 33,98 %**

• **Taxe foncière non bâtie : 48,83 %**

Les Bases d'imposition sont fixées par l'État et la taxe foncière communale vient se greffer dessus. Par exemple, si la base d'imposition de votre maison est de 100 €, cette valeur devient 107 € suite à l'augmentation des Bases d'imposition, et la taxe foncière communale sera de $107 \times 33,98 \% = 36,36 \text{ €}$.

Chapitres	Libellés des Chapitres	BP 2022 (en €)
013	Atténuation de charges	0

70	Produit des services	68 200
73	Impôts et taxes	684 787
74	Dotations et participations	188 554
75	Autres produits de gestion courante	17 000

76	Produits financiers	30
77	Produits exceptionnels	500
TOTAL RECETTES RÉELLES		959 071

BUDGET 2023 : SECTION D'INVESTISSEMENT

Les opérations d'investissement budgétés sur 2022 et restants à réaliser sont de 801 500 €.

N° Prog.	Comptes	Intitulé	Montant budgété
106	2135	Équipements	2 000 €
128	2152	Panneaux de signalisation	2 500 €
166	2188	Matériel de cuisine	5 000 €
156	2315	Voiries	5 000 €
157	2313	Travaux MAM	471 000 €
159	2152	Signalétique Brandivy (entrée de bourg)	3 000 €
161	2315	Projet Mobilité	10 000 €
162	2313	Travaux Électriques	2 000 €
163	21534	Travaux réalisation éclairage public	9 000 €
168	2128	Cimetière - jardin du souvenir	2 000 €
172	2315	Parking de la grotte	1 000 €
173	2312	Espace de loisirs	140 000 €
175	2315	Réfection multisport	10 000 €
176	202	Révision du PLU	36 000 €
181	2315	Éclairage route de Bieuzy-Lanvaux	3 000 €
184	2313	Rénovation énergétique de la mairie	100 000 €
TOTAL			801 500 €

Les besoins d'investissement au titre de 2023 sont évalués à 27 000 €. Ce montant est peu élevé du fait du changement d'équipe qui nécessite de se réappropriier les projets, ainsi que d'un souhait de dédier nos efforts à terminer les projets déjà entamés qui ont pris du retard.

ENCOURS DE LA DETTE

Au 31 décembre 2022, l'endettement de la Commune est de 685 593,12 €.

N° Prog.	Comptes	Intitulé	Montant budgété
31	2188	Matériels Techniques	6 000 €
110	2183	Renouvellement courant informatique	5 000 €
106	2184	Équipement école	4 000 €
183	2046	Attributions de compensation d'inv. GMVA	12 000 €
TOTAL			27 000 €

● DÉCLARATIONS PRÉALABLES ACCORDÉES au 31 décembre 2022 :

ANNÉE	NOM PRÉNOM	NATURE DE LA CONSTRUCTION	LIEUX DE LA CONSTRUCTION
2022	DECOURCELLE Stéphanie	Création de fenêtres de toit - clôture et terrasse	7 résidence des Camélias
	CHATTÉ Annaïse - PLÉDRAN Charles	Portail et clôture	6 rue du Triskell (lot Hameau de Kérican)
	PASCO-LORHO Catherine et LORHO Patrick	Création de 2 ouvertures - agrandissement fenêtre	1211 Castel Guen
	BUSSON Christophe	Garage 19.50 m ²	433 Coët-Queneah
	LE HENANFF Mickaël	Création d'une fenêtre de toit	931 Plunian
	OLIVIER Maxime	Clôture et portail	824 Tolgoët
	BERTRAND Jean-Guy	Division	Le Poteau
	PRADIC Michel	Clôture	3 impasses des Genêts
	LE FORMAL Yannick	Bardage bois	9 rue de Kerlann
	MAINGUY Gaëtan	Clôture - portail	439 route de Bieuzy Lanvaux
	MATHIAUD Olivier	Modification aspect extérieur - création d'ouvertures	
	QUERE Cyril	Ravalement	19 rue de Kerlann
	CHOBLET Thierry	Réhabilitation 2 logements	Tremer
	BOITEL Jean-Claude	Panneaux photovoltaïques	45 rue de la Vallée du Loc'h
	LE FELLIC Christophe	Division	1158 Kernabessec
	MICHEL Dorian	Clôture	1122 Vialgoët
	DE CUVERVILLE Ronan	Modifications de façades de bâtiments agricoles piscine - aménagements extérieurs	1095 la Grandville
	LE BARON COURTET	Panneaux photovoltaïques	1247 Castel Guen
	QUONIAM Véronique	Rénovation maison	29 rue de la Vallée du Loc'h
	LEBLANC Catherine-Robert	Travaux sur construction existante	1375 Kergal
	FOUSS Yoann	Terrasse et clôture	1 rue Madame DE STAËL
	BOUSSOUAR Mikaël	Clôture	27 rue de Kerlann
	LEBON Aline	Atelier agricole -séchoir 18.5 m ²	Troguern
	CHEVILLARD Alan	Transformation d'un garage en pièce à vivre	18 rue de Kerlann
	CHAUMEIL Marc et Tiphaine	Pergola	998 Tréméno
	MORVAN Michel	Coupe et abattage d'arbres pour replantation	Étang de la Forêt
	DECOURCHELLE Elodie	Serre agricole	Le Cordier
	VEIGNIE Fabrice et Marie-Joëlle	Rénovation maison	811 Tréméno
	SADI Aurélie et Julien	Création d'une fenêtre à la place du portail du garage	7 rue de Kerlann
	GEORGES Dylan	Clôture	16 Kérican
	ARROU-BAYLE Annie	Portail d'une clôture	Kermillard
	JACQ Sylvie	Isolation par l'extérieur	35 rue de la Vallée du Loc'h
	BRETON Cindy	Clôture	20 Kérican
	LAIGO Yannick	Division	Kernabessec
VANWAELESCAPPEL Emmanuel	Modifications de façades	Coët Queneah	
MAHEO Cyril	Piscine 24 m ²	20 rue de Kerlann	
DUTERTRE Pierre-Louis	Serres	188 la Forêt	
GARNIER Claude	Modification de façades	503 Coët-Queneah	
SCI La Comté du Féténio	Pose de fenêtres de toits	638 Féténio	
GILLOTON Pauline	Abri de jardin et clôture	25 rue de Kerlann	
RODRIGUES Tony et Catherine	Division	Kernabessec	



● PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS au 31 décembre 2022 :

ANNÉE	NOM PRÉNOM	NATURE DE LA CONSTRUCTION	LIEUX DE LA CONSTRUCTION
2022	DERIAN Gwendal -LE BRUN Lucie	Création d'un garage et une fenêtre	688 Favision
	ALLAIN Georges	Rénovation et extension avec démolition partielle	661 Route de Bieuzy Lanvaux
	CAMPANA Julien et SARCINELLA Laurie	Maison	2 Impasse Er Votten
	KERHERVE Mickaël - CAO VAN SANH Marie	Maison	2053 La Forêt
	BERGOT Claudie-LE BIHAN Pol	Maison	2075 La Forêt
	FLEURY Maeva	Extension en bois	5 rue de la Grotte
	JULE Yannick et Aurore	Maison	11 rue des Korrigans (Lot Hameau de Kérican)
	MAHEO Cyril	Maison et clôture	20 rue de Kerlann
	DAILLY Christophe	Extension - garage - modifications d'ouvertures - clôture	459 Route de Bieuzy Lanvaux
	GOASMAT Christophe	Maison	2 Rue de Kerlann
	STEPHAN David-LAMOUR Charlène	Maison	5 rue Madame DE STAËL (lot Hameau de Kérican)
	HEMON Frédéric	Serre 29 m ²	789 Tréméno vras
	MARTY Jeanne	Hangar agricole	Troguern
	PUAKA Toafatavao et Justine	Maison	2 impasses Saint-Aubin (lot Hameau de Kérican)
	ECOURTEMER Flore-TOSTEN Ludovic	Réhabilitation Longère - Création d'une annexe	Névédic
	JOSSIC Julie-COQUILLE Pierre	Maison	Le Poteau
	CAMPAGNE Josselin-DUTAY Céline	Maison	7 Rue des Sonneurs (lot Hameau de Kérican)
	LE FALHER Stéphanie	Maison	6 Rue des Sonneurs (lot Hameau de Kérican)
	RABOIN Sophie-VANEM Vincent	Maison	5 Rue des Sonneurs (lot Hameau de Kérican)
	BUSCH Clemens	Réhabilitation longère	1370 Troguern
CORMIER Arnaud	Démolition appentis - extension 55 m ² Garage 30 m ² indépendant - clôture et portail	1745 Kernabessec	
DELUHMEAU Yvon-MOUSSARD FIONA	Maison-démolition d'un bâtiment existant	1158 Kernabessec	
GOURMEL Jean-Baptiste-LEFRANC Chloé	Maison	6 Impasse du Petit Bois Lot Hameau de Kérican)	
HERZI Dominique	Maison	2 Rue des Sonneurs (Lot Hameau de Kérican)	

Réalisations

Aménagements municipaux réalisés

LES TRAVAUX EFFECTUÉS EN 2022

■ ÉTAGE DE LA MAIRIE :

Suite à un appel à projet du département pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux, nous avons souhaité renforcer l'isolation de la Mairie, installer un contrôle global du chauffage, cloisonner la salle de l'étage pour optimiser son utilisation.



■ SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL :

Nous avons rénové la salle des mariages et de réunion. Afin de finaliser ces travaux, les fenêtres de la mairie seront remplacées en septembre.

Nous espérons ressentir dès cet hiver les bénéfices de cet investissement sur les factures d'électricité.



LES PROJETS POUR 2023

■ AGRANDISSEMENT DE LA COUR DE L'ÉCOLE

Grâce à la finalisation de l'achat du terrain en centre-bourg, situé derrière l'école, nous avons pu délimiter le nouvel espace de la cour d'école qui sera ouvert dès septembre. Cet espace de 800m² sera entièrement gazonné et occupera une surface temporaire que vous pouvez voir en photo. L'emplacement définitif sera délimité en fonction du projet communal à venir sur la parcelle, mais la surface restera la même. Notre école, après une rénovation d'envergure il y a moins de 10 ans, vient combler son défaut principal puisque la cour actuelle pouvait freiner certains parents lors des visites, par sa surface réduite et entièrement bétonnée. Nous continuerons d'investir sur l'école qui est des éléments les plus importants pour la vie d'une commune rurale. Une réflexion sur les aménagements de cette nouvelle cour sera lancée avec les professeurs et parents d'élève à la rentrée.



NOM D'UN MOUTON !

Dans le dernier bulletin municipal, nous faisons appel à votre aide pour trouver des prénoms aux moutons du jardin de Cornouaille. Nous vous remercions pour votre participation et avons l'honneur de vous annoncer les prénoms qui ont été retenus :

> Le bélier : **Thanos** > Le 1^{er} mouton : **Tokyo** > Le 2^{ème} mouton : **Tartine** > L'agneau : **Tant-mieux**.

Entre-temps, il y a eu une nouvelle naissance, un petit agneau baptisé **Tabasco**.

Vous pourrez désormais les appeler par leur prénom quand vous irez leur faire un coucou.

Remerciements



Nous tenions à nouveau à remercier Sylvie et Pierre dans ce bulletin pour leur travail, leur dévouement et surtout leur bienveillance.

La municipalité a apprécié leur présence pendant ces 12 années pour Sylvie et ces 2 ans et demi pour Pierre.



Nous n'oublierons pas leurs valeurs et leur professionnalisme.

Bonne retraite Pierre !



Vie municipale

La réserve communale de sécurité civile (RCSC)

À l'occasion de notre arrivée sur la commune, nous avons décidé de revalider le Plan Communal de Sauvegarde, qui doit être revu tous les 5 ans afin que la Commune soit capable de réagir en cas de sinistre.



En effet, les risques de sinistres risquent d'augmenter avec les aléas climatiques, comme nous avons pu le voir à l'été 2022 à travers les feux de forêts, ou lors des inondations en hiver. Pour augmenter notre résilience en cas d'incident, nous souhaitons relancer une réserve communale de sécurité civile, constituée de bénévoles. L'objectif est d'avoir une liste de citoyens à mobiliser en cas de sinistre pour une meilleure réactivité, et si possible de trouver chez ces bénévoles des compétences précieuses (premiers secours, métiers de la santé, etc...) pour soutenir les services publics dans leurs interventions.

Pour cela, n'hésitez pas à signaler votre intention de participer à cette réserve lors d'un passage en mairie, nous mettrons une liste à disposition sur laquelle renseigner vos coordonnées.



PRÉVENTION ET GESTION DES RISQUES
SENSIBILISATION DES POPULATIONS

ENGAGEZ-VOUS
DANS LA RÉSERVE CITOYENNE
DE LA VILLE DE MONTPELLIER

Les Journées Européennes du Patrimoine les 16 et 17 septembre 2023 à Brandivy !

À l'occasion des **journées européennes du patrimoine**, la mairie de Brandivy organise un circuit patrimoine pour partir à la rencontre de ses sites historiques incontournables. **Du samedi au dimanche, de 10h à 12h et de 14h à 17h**, parcourez le territoire au gré de vos envies. Au programme, l'église Saint-Aubin, la grotte et la chapelle Notre-Dame-de-Lourdes, le manoir de Kergal, le château de la Grandville, la chapelle Saint-Laurent et l'abbaye de Lanvaux ouvriront leurs portes. Des bénévoles et propriétaires des sites vous accueilleront pour en apprendre davantage sur leur patrimoine et leur histoire.

Un livret d'informations du circuit vous sera remis à la salle associative de Brandivy située place de l'Église, accompagné d'une petite exposition pour vous introduire le parcours et présenter le patrimoine de la commune.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter notre chargée de patrimoine disponible du lundi au vendredi sur les heures d'ouverture de la mairie au 02 97 56 03 74 ou par mail à patrimoine@brandivy.fr



Action sociale

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)



Le CCAS (Centre communal d'Action Sociale) reste à votre disposition et à votre écoute pour toute demande, n'hésitez pas à passer directement en Mairie afin de positionner un rendez-vous à votre convenance.

Cette année, le traditionnel repas des anciens a eu lieu et se fût un réel plaisir de se retrouver ! Un repas entremêlé d'échanges, de chansons et de bienveillance : l'essentiel est bien là... Merci aux bénévoles toujours fidèles à l'organisation du repas.

Pas moins de 147 colis de Noël ont été préparés et distribués par le CCAS, les élus et les bénévoles : des petites mains bien précieuses qui ont œuvré durant les fêtes. Un merci particulier aux producteurs de notre commune qui ont permis à ce colis d'être si beau et si bon.



Contacts & Infos : Mairie de Brandivy - Place de l'Église - 56390 BRANDIVY
☎ 02 97 56 03 74 - mairie@brandivy.fr

Conseillère en Économie Sociale et Familiale (CESF)

Un rendez-vous avec une Conseillère en Économie Sociale et Familiale. Pourquoi ?

Les conseils peuvent concerner :

- La connaissance des droits et devoirs des consommateurs
- L'accès aux droits (allocation logement, assurance de crédit...)
- La tenue d'un budget
- L'assainissement de la situation financière (découvert bancaire, factures impayées, saisie, besoins alimentaires)
- La gestion du surendettement (constitution du dossier, étapes de la procédure et accompagnement dans les démarches)
- L'apprentissage de la gestion administrative et budgétaire (aide aux démarches, anticipation, gestion des imprévus, etc...)
- Les conditions de vie (logement, vie quotidienne, consommation)
- L'adaptation à un nouveau contexte (naissance, séparation, chômage)
- La prise en compte des besoins de l'enfant

PLANNING CESF 2023

Mercredi 23 août (matin)
Mercredi 20 septembre (matin)
Mercredi 18 octobre (matin)
Mercredi 15 novembre (matin)
Mercredi 13 décembre (matin)

**Pour prendre rendez-vous,
renseignez-vous à l'accueil
de la mairie.**



La complémentaire santé AXA

La baisse du pouvoir d'achat est bien présente, les frais de santé augmentent et il est essentiel d'être correctement remboursé des frais médicaux courants. La commune a signé une convention pour la mise en place d'une mutuelle communale afin de permettre aux habitants d'obtenir un tarif avantageux sur les cotisations du contrat. Si vous êtes intéressé et si vous souhaitez en savoir plus sur l'offre et les garanties, laissez vos coordonnées à la Mairie qui se chargera de les transmettre.

AMPER

Services à domicile et de proximité. Des prestations de l'association AMPER

Créée à l'initiative de la MSA, l'association AMPER affiche 25 ans d'expérience.



Ses équipes professionnelles proposent des prestations d'aide à la personne, de portage de repas, d'entretien du logement, de garde d'enfants et de répit à domicile pour les aidants dans le département du Morbihan et simplifient ainsi le quotidien de plus de 3500 bénéficiaires.

Les interventions se font auprès de personnes âgées, personnes handicapées mais également auprès d'actifs. AMPER peut également intervenir à domicile après une hospitalisation dans le cadre des heures mutuelles (prise en charge par votre mutuelle).

Actuellement, le maintien à domicile d'une personne est un enjeu essentiel. Les prestations de livraison de repas, d'aide à l'entretien du domicile, d'accompagnement aux gestes de la vie quotidienne constituent une réponse efficace à cette problématique.

La présence des intervenants, au-delà de la réalisation de la prestation, permet de conserver un lien social, notamment auprès des personnes les plus isolées.

C'est une solution qui permet de rester indépendant et de continuer à vivre chez soi en toute sérénité.

Des aides financières peuvent être obtenues auprès des caisses de retraite, des mutuelles ou du Conseil Départemental. Les prestations d'AMPER entrent dans le champ des « services à la personne » et ouvrent donc droit au crédit d'impôts de 50 %.

Pour plus d'informations :
☎ 02 97 46 51 97
ou contact@amper-asso.fr
www.amper.asso.fr



Domicile partagé du Golher

Le domicile partagé a pour objectif de préserver et de favoriser l'autonomie des personnes âgées, de respecter leur rythme de vie, de prendre en compte leurs besoins, de conserver et entretenir leurs relations sociales et familiales, de les accompagner, si possible jusqu'à la fin de la vie, dans les meilleures conditions de confort matériel et psychologique.

Plusieurs évènements se sont déroulés tout au long de l'année à Brandivy entre animations chants et instruments, la venue d'un groupe du Bono « Du vent dans les voiles », la venue des Cornouaillais, les 99 ans de Mélanie, les goûters... Les assistantes de vie ont à cœur d'accompagner les 8 résidentes de notre domicile partagé !

Des investissements et travaux sont réalisés au fur et à mesure pour permettre aux résidents et aux assistantes de vie d'avoir un cadre de vie et de travail plus agréable. Des bons moments de convivialité ont encore eu lieu cette année.



Contact : Domicile partagé du Golher
☎ 02 97 56 06 17

Vie scolaire



L'abécédaire d'une belle année scolaire le 15 mai 2023



COMME ACTIVITÉS SPORTIVES

La classe de moyenne section, grande section a pris l'habitude de sortir régulièrement le vendredi matin aux abords de l'école pour des activités d'observation et de découverte de la faune et la flore ou encore pour des activités physiques. En plus des activités physiques inscrites à l'emploi du temps, les élèves de cycle 3 ont débuté l'année scolaire avec un cycle voile, réalisé à Arradon. Ils ont pu pratiquer l'optimist et le catamaran. Lors des pauses déjeuners, ils ont aussi pu découvrir et se balader sur l'Île d'Arz, l'Île aux Moines et l'île d'Ilur et également observer les laisses de mer, les coquillages ou encore les oiseaux. En dernière partie d'année scolaire, ces mêmes élèves ont reçu une initiation au rugby et ont pu valider le permis cycliste.

Les élèves de cycle 2 ont quant à eux réalisé 10 séances de natation à la piscine de Grand-Champ, leur permettant de passer le pass nautique avec ou sans gilet de sauvetage. Ensuite, les CP CE1 ont reçu une initiation au tennis.



COMME BLEU OU ENCORE BRUMEUX COMME LE CIEL, THÈME DE L'ANNÉE

Durant l'année scolaire 2022/2023, l'école de la Petite Colline a accueilli 105 enfants de 2 à 11 ans.

Le thème de l'année était le ciel, thème fédérateur, décliné dans chaque classe de façon interdisciplinaire. Des interventions autour des oiseaux ont été réalisées dans les classes, en français et en breton. Des cabanes et nichoirs à oiseaux ont été positionnés dans la cour pendant l'hiver par les élèves de maternelle.



COMME CONCERT

L'année a été rythmée de sorties culturelles. Les élèves des classes de petite section, moyenne section et moyenne section, grande section ont assisté respectivement au spectacle "Première neige" à Grand-Champ et au spectacle-concert "Tilt" à Arradon.

Ces élèves se sont aussi rendus à trois reprises au cinéma "Le Celtic" à Baud dans le cadre de Cinécole. Ils y ont visionné des courts-métrages sur le thème de la nature et de la différence. Ils se sont également déplacés à l'automne à l'écomusée de St Dégan à Brech pour y ramasser des pommes et fabriquer leur propre jus de pomme !

Dans le cadre du jumelage de Brandivy avec la ville de Falmouth, le groupe Cornouailles a présenté ses instruments et a donné un concert devant l'ensemble des élèves de l'école. Les élèves de CP et CE1 ont assisté à un concert "Gamin", les CE2-CM1, eux, ont pu participer aux spectacles « Le roi des nuages » et « Les amours sous-marines » tandis que les CM1-CM2 ont pu voir "Les graines oubliées".

Cette dernière classe a pu participer à un projet avec pour partenaires l'Echonova et le groupe SONGO. Les élèves, accompagnés des artistes, ont créé, composé la musique et écrit les paroles de leur propre chanson "Les enfants de la Lune". Les élèves se sont rendus à la salle de spectacle pour y découvrir les coulisses ou encore les studios d'enregistrement. Les musiciens sont intervenus dans toutes les classes pour partager leur univers musical. Le projet s'est ponctué par un spectacle le 14 avril dernier dans la salle de l'Echonova.



COMME DICTIONNAIRE

Cette année encore, les futurs collégiens de l'école se verront doter, par l'amicale laïque de l'école, d'un dictionnaire pour la 6^{ème}.

L'amicale laïque a été encore très créative en proposant de nombreuses manifestations durant cette année scolaire : vente de pizzas, de pains au chocolat, de saucissons, de billets de tombola; soirée festive pour le marché de Noël ou encore le carnaval.



Le vide grenier, le dimanche 11 juin, et la kermesse, le dimanche 25 juin, viendront clore les animations proposées par l'amicale laïque. Une amicale, dynamique, qui permet à l'école de réaliser de nombreuses activités.

E COMME ENVIRONNEMENT

Tous les élèves de l'école ont été sensibilisés au respect de l'environnement, en participant à une marche verte. Ils ont ainsi ramassé les déchets aux abords de l'école et dans le bourg de Brandivy. Les élèves de la classe de CM1-CM2 ont pu visiter le Centre de Tri des déchets de Vannes. Ils ont ensuite participé à des ateliers sur les matières premières, le recyclage et la revalorisation des déchets.

Prochainement, l'école profitera de l'acquisition du terrain, jouxtant la cour de récréation, pour agrandir son espace de jeu. Une concertation entre tous les représentants des usagers de l'école et la municipalité sera menée dès le début de l'année scolaire 2023/2024 afin d'échanger sur les perspectives de cet espace vert.

Un abécédaire tronqué, mais l'année n'est pas encore terminée ! Si vous souhaitez nous rejoindre, les inscriptions pour l'année 2023/2024, pour les nouveaux élèves, sont ouvertes. Vous pouvez contacter le ☎ 06 30 72 94 15

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Monsieur le Maire a exposé au Conseil les difficultés grandissantes rencontrées par des familles pour l'accueil de leurs enfants dans les communes voisines les mercredis et pendant les vacances scolaires, les enfants de Brandivy étant pour la plupart du temps accueillis sur les seules places disponibles.

La commune de BRANDIVY ne dispose pas d'un accueil de loisirs sans hébergement, principalement en raison de coûts de fonctionnement trop importants eu égard à la taille de la commune.

Une convention a donc été établie en juillet 2022 avec la commune de GRAND-CHAMP pour permettre une prise en charge des enfants de BRANDIVY.



Contact : Secrétariat du Pôle Famille ☎ 02 97 66 44 92 - espace.famille@grandchamp.fr

Vie associative

L'Amicale laïque



Bonjour à tous,

L'Amicale Laïque La Petite Colline de Brandivy est une association de parents d'élèves ayant pour mission de récolter des fonds nécessaires au financement des projets et de participation aux manifestations de l'école. Nous organisons des événements tels que des ventes de produits, des repas à l'occasion de Noël ou du carnaval et une tombola lors de la fête de l'école chaque année.

Pour cette fin d'année scolaire 2022/2023, l'association a organisé deux manifestations :

- un **VIDE GRENIER** le **Dimanche 11 juin 2023** ;
- la **KERMESSE** le **Dimanche 25 juin 2023**.

Pour plus de renseignements, nous vous invitons à vous rapprocher d'un des membres du bureau actuel ou nous contacter via la boîte mail : amicalelaique.lapetitecolline@gmail.com

Dans l'attente de vous rencontrer, bien cordialement,

*Les membres du bureau,
BLINO Marie-Odile, DANO Marianne, LE CHENADEC Camille, LARPIN Lucie,
LE ROCH Tiphaine, MARTIN Béatrice, LE BOURHIS Gaëlle et CLAIN Annaïque*

*Notre école et les enfants ont besoin de vous !
Merci de votre soutien !*



L'Amicale Militaire du Loch (AML)

L'Amicale Militaire du Loch, a pour objet d'entretenir la solidarité entre anciens militaires et leurs familles, de concourir au devoir de mémoire et de faire valoir les droits de ses membres.

Le drapeau de l'AML participe aux différentes manifestations organisées par :

- L'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONAC-VG)
- Le Souvenir Français
- Commémorations dans les communes de Brandivy, Penthièvre et LAUZACH

Nos prochaines dates :

- Le 9 et 11 septembre à Brandivy
- Le 5 décembre à Vannes

L'association compte 21 membres actifs (anciens de toutes armes)

La cotisation annuelle est de 20€.

BAZEILLES

Le 24 septembre 2022, pour la dixième fois, l'Amicale Militaire du Loc'h a fêté "Bazeilles », fête d'arme des troupes de marine datant des combats de 1870 a côte de Sedan. Une cérémonie officielle s'est déroulée à 11h30 au cimetière de Brandivy avec dépôt de gerbes pour honorer nos anciens ainsi que notre frère d'arme : Jean-Dominique de Cuverville.

Les adhérents et les invites ont été accueillis par le représentant de la Mairie : Yannick Le Nocher. Un repas festif a clôturé cette belle journée ensoleillée. Notre Drapeau, porte par Serge Demaere a côtoyé celui des anciens du Régiment d'Infanterie de Char de Marine (R.I.C.M.) porte par Christophe Rozelier..



Pour nous rejoindre ou nous contacter : amlbrandivy56@gmail.com

Vie associative

A.S. Brandivy



La saison 2022/2023 est terminée et l'équipe vétérans a réalisé une saison très satisfaisante en championnat et a été éliminée en 16^{ème} de finale de la coupe du Morbihan. L'effectif est composé d'environ 25 joueurs mais recherche des joueurs pour étoffer son équipe pour la prochaine saison. Toute personne intéressée peut contacter Erwan GUEGANO au 06 64 76 05 81.

En cours de saison, les joueurs ont reçu un jeu de maillots (participation LE ROCH TP – GT MACONNERIE et PARC ET BOIS) ainsi que des sweats (participation GUILLO LE GUNEHEC) : un grand merci à nos sponsors. Chaque année, un rallye touristique voiture est organisé début juillet.





COSB

Le **Grand Prix cycliste** de Brandivy a eu lieu le dimanche 16 avril.

155 coureurs ont participé aux épreuves cyclistes. Le palmarès avec les vainqueurs par catégorie :

U7	Maël ARMAND	UC Alréenne
U9	Marceau LE NEILLON	UC Alréenne
U11	Mateo PLAUD	US Pontchatelaine
U13	Valentin LE SCIELLOUR	UC Inguiniel
U15	Maël JUBERT	Véloce Vannetais
U17	Hugo DALLA TORRE JOULKVA	CC Ergué-Gabéric

Le concours de pêche a réuni 72 pêcheurs à l'étang de Coët-Cuhan le dimanche 28 mai. Le rassemblement de mobylettes s'est déroulé le dimanche matin avec une randonnée de 70 kilomètres à travers la campagne environnante de Brandivy. L'association Breiz Izel a encadré la randonnée. Les participants se sont retrouvés autour du traditionnel repas avec du jambon à l'os ou des grillades.



Le vendredi 25 août, Job Lagadec, Les Brioches Percées et Skeef The Riff seront à l'affiche du Brandivy Festi Valley. Un ingénieur son et lumière, Bruno Damiani, assurera le bon déroulement des concerts. Horaires du festival 19h30 à 1h
Buvette et restauration sur place

Le cyclo-cross de l'étang de la Forêt se déroulera un dimanche en novembre ou décembre.

Nous remercions nos fidèles bénévoles qui contribuent au travers des différentes manifestations au dynamisme brandivien. Un grand merci aux services techniques, administratifs et à la municipalité pour leur soutien. Une Assemblée Générale sera convoquée en décembre pour faire le bilan de l'année 2023 et préparer 2024.

Vie associative

Grouiad eid arhoah é Bredeùl

Cela signifie racines pour demain à Brandivy. Le but de l'association, créée en 1985, était d'ancrer les jeunes Brandiviens dans leur propre culture pour mieux prendre leur envol, et mieux s'ouvrir aux autres cultures. Tout ça a commencé par la danse traditionnelle avec les enfants, un peu de théâtre pour des spectacles à thème (contes, problématique de l'eau...), des cours de musique, des échanges avec les anciens, une sensibilisation au breton, des « filaj », des stages d'accordéon diatonique et de chant. Le festival Breizh-Kernow a lui été créé en 1986.

Aujourd'hui, Grouiad c'est les veillées chantées, au bar du Bobay, tous les mois entre octobre et avril, des veillées à domicile en projet pour l'année à venir, le festival Breizh-Kernow tous les deux ans, et la participation à l'Aberfest, à Falmouth, en Cornouailles Britanniques, également tous les deux ans.

Cette année, le **festival Breizh-Kernow** a repris après 4 années de repos dues à la situation sanitaire. 36 Cornouaillais ont été hébergés à Brandivy et dans des communes alentour. Le festival a débuté le vendredi 7 avril. Les Cornouaillais ont invité les enfants de l'école, puis les résidents du Gohler à partager leurs danses et musiques. Les écoliers ont pu constater la similitude entre nos deux langues, le Cornique et le Breton.

Les festivités se sont terminées le dimanche par un concert à l'église, puis un apéro musical au bar de l'Eden. Entre ces deux jours, une veillée, une animation à Brec'h, un grand pique-nique partagé, de la musique à la crêperie, et un fest-noz-ceili... Et bien sûr, le lundi, Ron's day, une journée de détente entre toutes les familles du festival. De l'ambiance, du partage, des rencontres, de la musique, de la danse, des échanges culturels : voici les maîtres mots.



Vous voulez un aperçu ? Tapez festival Breizh-Kernow sur internet, vous aurez accès à des photos des années passées et au site Facebook du festival, avec des vidéos de 2023 !

Si vous voulez accueillir des Cornouaillais dans deux ans, ou si vous voulez venir avec nous en Cornouailles l'an prochain, à Pâques, pour le festival aberfest, soyez les bienvenus. N'hésitez pas à prendre contact.

Et **les veillées** ? Ce sont des après-midis ou des soirées de chant traditionnel, essentiellement à répondre. Chacun-e peut donc donner de la voix sans connaître les paroles, puisqu'il suffit de répondre à celle ou celui qui mène le chant. Chansons en français et en breton alternent, quelques histoires, et c'est gratuit !

Les dates paraissent dans les journaux, sur tamm-kreiz, et sur le site de Brandivy.

Vous pouvez regarder un film sur les veillées du Bobay, chez Danièle, sur le site du KuB. (En tapant Bobay dans la barre de recherche). Il est disponible jusqu'en octobre. Il y a aussi un petit film sur le site de « la meule », l'épisode 12 (sur YouTube).



Vous voulez en savoir plus ?

Catherine PASCOT et Patrick LORHO ☎ 02 97 56 12 87 / Françoise COURTET ☎ 02 97 56 12 84

La Grotte aux Jeux

L'ASSOCIATION QUI VOUS FAIT JOUER

La Grotte Aux Jeux donne RDV une fois par mois à tous les joueurs, amateurs ou experts, seul ou en famille ... La soirée jeux se déroule chaque 2nd vendredi du mois (sauf les mois d'été), à partir de 19h à la salle associative de Brandivy. Vous trouverez une sélection d'une quinzaine de jeux en tout genre à partir de 4 ans (jeux enfants/familiaux, d'ambiance, de stratégie, experts). La soirée est gratuite et une buvette est à disposition des participants. Une adhésion permet d'emprunter 1 jeu pour 1 mois ; la cotisation annuelle est de 10 € par personne.



La liste des jeux est disponible sur notre page Facebook et il est possible de faire des réservations :
<https://www.facebook.com/La-Grotte-Aux-Jeux-105677322237247>

Un instant pour soi

L'association **Un instant pour soi** est présente à Brandivy depuis 2013 et propose des cours de Yoga. Le yoga est accessible à tous, quelle que soit la souplesse ou les habitudes sportives. En cas de difficulté médicale ou physique, il est conseillé d'échanger avec l'enseignante avant le début du cours.



La pratique régulière du yoga permet de retrouver une tonicité musculaire en douceur, de (re)mettre le corps en mouvement et de (re)donner une mobilité et une souplesse au corps.

La pratique physique des postures apaise le mental. L'association « Un instant pour soi » propose un cours à Brandivy, dans la salle de motricité de l'école.

BRANDIVY : le mercredi de 19h à 20h.

BIEUZY LANVAUX : mercredi de 20h30 à 21h30.

PLUVIGNER : lundi de 19h15 à 20h15.

Un cours d'essai sans engagement est proposé à tout moment de l'année sur inscription. Il est conseillé de venir 5 mn avant le début du cours pour vous installer, en tenue décontractée, avec un tapis de sol et une couverture pour la relaxation en fin de séance. L'association accepte le règlement en chèques vacances et coupons sport ANCV. Le règlement s'effectue pour l'année mais il est possible de régler en plusieurs fois. Une carte de 10 séances est aussi disponible.



*Reprise des cours à Brandivy,
le mercredi 13 septembre 2023 !
Venez nombreuses et nombreux !*

Contact : Stéphanie
☎ 06 79 51 06 61 - yoga.brandivy@orange.fr
Facebook : [uninstantpoursoi56](https://www.facebook.com/uninstantpoursoi56)
<https://un-instant-pour-soi.wixsite.com/uninstantpoursoi>

Vie associative

Les Landes du Vivant



ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU VIVANT

L'association Les Fées Feuilles n'existe plus. « Les Fées Feuilles » est maintenant le nom de l'entreprise de production de plantes médicinales d'Aline Lebon. Mais l'aventure continue car l'association **Les Landes du Vivant** prend la suite ! Cette association a pour but de protéger le vivant sous toutes ses formes et d'apporter du soutien aux initiatives œuvrant dans ce sens, sous la forme de rencontres, ateliers, animations et festivités.

L'association vous permettra :

- De connaître différents producteurs et intervenants de proximité : les acteurs.
- D'être informé.e régulièrement des propositions de manifestations, d'ateliers...
- De participer à des animations, des activités, des ateliers, des chantiers participatifs... proposés par les acteurs locaux, et d'en proposer.

Voici la liste des acteurs qui nous ont rejoint, cette liste s'allonge de jour en jour :



Les Fées Feuilles

Venez rencontrer Aline et ses plantes merveilleuses. Au jardin, elle vous proposera, à la vente, les plantes en tisanes et autres préparations ou bien des ateliers pour découvrir les mystères culinaires et médicinaux de ces petites fées.

☎ 06 34 74 78 35 - lesfeesfeuilles@yahoo.fr

Vente directe au jardin de Troguern - BRANDIVY

Les Vendredis de 15h à 18h



ADN Carton

Redécouvrez le carton et créez, fabriquez ou commandez vos meubles en carton avec Nathalie.

☎ 06 52 10 65 99 - contact@adn-carton.fr - <https://adn-carton.fr/>



La ferme de la forêt

Maraîchage bio

La Ferme de la Forêt

Pierre-Louis vous propose des légumes bio sur le secteur de Brandivy !

☎ 06 32 68 29 85 - pierrelouisdutertre@gmail.com



Un mouton dans la ville

Tiffany vous fait redécouvrir l'entretien de vos espaces verts par le biais de l'éco-pâturage.

☎ 06 77 91 00 62



Apiculteur Récoltant

Philippe Labarre fait du vrai miel et ses dérivés, bio sur Brandivy.
philippe.api56@gmail.com



La Bocalerie d'ici

Lucie et Thomas vous proposent une production de fruits, de légumes, de plantes médicinales et les transforment en divers bocaux de légumes, tartinades, sirops, confitures et tisanes.

labocaleriedici@courriel.eco - labocaleriedici.fr
Vente au jardin de Bignan 56500



Les Jardins de Scoulboch

Florence et Alexandre, maraîchers et pépiniéristes bio vous accueillent dans leur ferme pour vous proposer des légumes, des plants, et des activités.

☎ 06 33 86 66 97 - lesjardinsdescoulboch@gmail.com
<https://lesjardinsdescoulboch.fr/>
Vente directe à la ferme



Brasserie L'Éclaircie

Aurèle, Thibault et François, sont des brasseurs de bières avec des produits locaux, bio et dans le respect de l'environnement.

☎ 06 14 57 82 35 - contact@brasserieleclaircie.fr - 56390 Grand-Champ

Ferme florale de Brézélégan

Gaëlle Monribot vous fera découvrir sa ferme florale spécialisée dans les plantes à épices, médicinales et aromatiques sur Grand Champ.

☎ 06 11 04 54 49 - gaelle.monribot@gmail.com

Une page Facebook est en préparation !

Contactez-nous ou venez nous voir : Coordonnées de l'association :
leslandesduvivant@kaz.bzh - TROGUERN, 56390 BRANDIVY
☎ 06 70 18 46 88 (Accueil tous les vendredis de 15h à 18h)

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez intégrer notre catalogue !

Vie associative

Promotion et vie de la paroisse



L'association pour la promotion et la vie de la paroisse créée par Job Guénanten en 1977 organise principalement le pardon de la grotte : Messe suivie du repas et vêpres, qui se déroule le 4^{ème} dimanche d'août, cette année le dimanche 27 août 2023.

Un grand merci aux 50 bénévoles qui préparent le repas servi à la salle et sous chapiteau, une belle ambiance sous la houlette de Michel et Jean-François, nos chefs cuistots. Les convives ravis profitent de l'animation sur le terrain par des jeux, le groupe Youankiz Gregam vous entraîne pour quelques pas de danse au son de la bombarde, la guitare et l'accordéon diatonique.



Cette année 2023 est marquée par le chantier de remplacement de la croix de bois sur le rocher. Nous espérons la bénir ce 27 août. Le site bucolique et paisible attire de nombreux visiteurs. En 2021, Thierry, Jean-Pierre, Liza, Pascal et Vincent ont animé la messe et le pique-nique autour de la chapelle pour le pardon. Le 28 août 2022, une fête réussie avec le groupe de Jean-Paul. Le 24 juin 2022 Aldo Ripocce au violoncelle et Florence Pavie pianiste brandivyenne nous ont fait profiter d'un concert haut en couleurs ! Des groupes vocaux font résonner régulièrement la voûte qui a une résonance exceptionnelle. Ce 14 mai 2023, Marie Bouchard a

fait vibrer nos sensibilités avec sa Voix, bols de cristal, bâtons de pluie, carillons « Un voyage intérieur au cœur du sacré » La chapelle construite en 1998 par Ambroise Guillo vous appartient à tous, Brandivyens, n'hésitez pas à faire vivre le site par vos visites, vos concerts... à fleurir. Le père Jean Du Parc et l'association vous accueilleront avec joie.

La présidente Marie Joëlle

Nouvelle croix pour la chapelle de Notre-Dame-de-Lourdes

En 1998, le père Ambroise Guillo réunit la population pour participer à l'édification de la chapelle, de la fontaine et de l'oratoire dédié à st Joseph. En 1999, une croix a été plantée sur l'éperon rocheux surplombant la grotte. Au fil du temps, la base de la croix s'est détériorée, de plus elle a été infestée par des champignons. Son remplacement est devenu nécessaire pour sécuriser le site. Depuis janvier l'équipe chantier planche sur le projet (études préalables, croquis, échanges, rencontres sur le site...) Accompagné par SOS Calvaires, les artisans du coin dont Job Guénanten qui a participé à la première pose. Le 29 juin une grue 100 tonnes avec 62 m de flèche bloquait la rue de la vallée du loch. Quelle émotion de voir l'ancienne croix s'élever dans le ciel ! Sur la rue Pierrette, Marie Hélène, Michèle nettoient le Christ qui retrouve sa place sur la nouvelle croix. Marin perce, fixe... Elle décolle à nouveau Les opérateurs font un sans-faute pour le trajet vers le rocher. Manu, Alain, Dominique emboutissent la croix sur le tube, les renforts sont fixés. L'ancienne croix retourne au château de la Grandville, son lieu d'origine. Un grand



merci à tous les acteurs de cette journée qui se sont démenés dans la bonne humeur. Je vous recommande ces artisans : Mr Decaslou, Arz élagages de corn er arrat Grand champ qui nous a offert les troncs et le sciage des poutres. Mr Marin De Fontenay, artisan charpentier à Buléon qui avec ses compagnons de la confrérie st Joseph ont travaillé le bois gracieusement. Mr Hervé Plunian, ATCI pluvigner qui a forgé les platines réceptrices sur le socle gratuitement. Mr Alain Laigo qui nous a offert la maçonnerie et les nombreux transports. Le coût total à charge de l'association est de 5000 €, nous faisons appel à votre générosité. La croix sera bénie le 27 août à l'issue de la messe du pardon à 11h. Vous êtes invités à nous rejoindre, le repas boissons comprises 16 € sera servi à la salle, animations de jeux et danses. À 16h30 les vêpres clôtureront cette grande fête.

Zénitude Fitness

J'AI 10 ANS CETTE ANNÉE !

Cette association sportive vous propose de faire du sport dans un état d'esprit familial et joyeux, où chacun trouve son activité et son rythme.

Cette Association a tout d'une grande maintenant :

- Différentes activités Fitness vous sont proposées et encadrées par deux professeurs professionnels, Alan et Anaïs, tous deux diplômés d'état ;
- du matériel adapté aux besoins des profs et des sportifs ;
- est ouverte à tout public de 5 à 99 ans ;
- des plannings de cours sur 4 jours, voire 5 ponctuellement ;
- une équipe à l'écoute et disponible.

Des cours toute l'année sportive, ainsi que quelques événements « extraordinaires » et ponctuels tels que : Matinales, créneau supplémentaire « My Summer Body » et éphémère, barbecue/ pique-nique de fin d'année.



PLANNING DES COURS

Mardi :

- > Pilate de 19h à 20h
- > Zumba adultes de 20h à 21h

Mercredi :

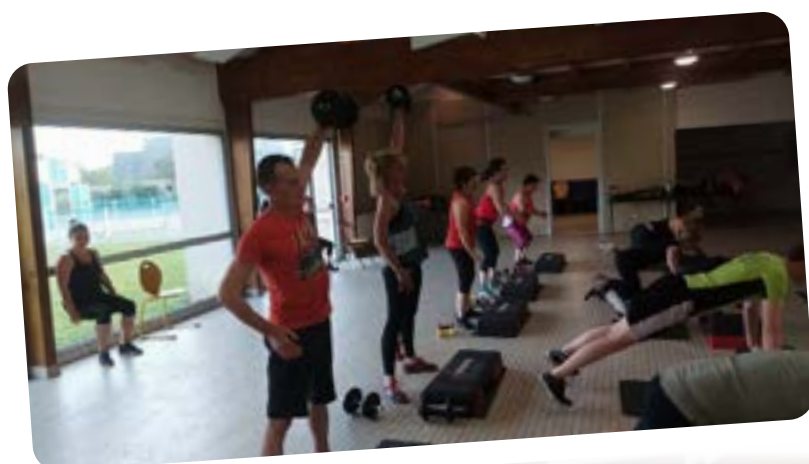
- > Zumba doudous (5/9 ans) de 16h30 à 17h30
- > Zumba ados (10/15 ans) de 17h30 à 18h30
- > Strong Nation de 18h30 à 19h15

Jeudi :

- > Training doudous (6/9 ans) de 18h à 18h45
- > Training adultes de 19h à 20h

Vendredi :

- > Training ados (10/15 ans) de 18h à 18h45
- > Step à 19h



Plus d'excuses à **ZÉNITUDE FITNESS** on a tout ce qu'il te faut pour te bouger, te muscler, te défouler et tout ceci dans la bonne humeur. Du sport de proximité en toute convivialité !

La Team ZÉNITUDE FITNESS



Vie associative

Fête du quartier des voisins du Guern

Le samedi 10 septembre 2022, 52 voisins se sont retrouvés au Guern pour le traditionnel repas du quartier. Il y a quelques années les villages Guern, Troguern, Foliorh, Kergal, Quistenan et Bouilleno formaient la « barrée de moisson ». Les gros travaux de battage, moisson, fenaison demandant beaucoup de bras les rassemblaient. Les anciens voisins peuvent nous rejoindre. Quels échanges riches ! Après le repas, avec gentillesse les nouveaux arrivants invitent les anciens natifs des lieux à visiter leur ferme natale rénovée... D'autres se mesurent aux boules, cartes, palets. Le soir nous sortons nos cahiers de chants.

Bravo aux fidèles organisateurs. Rendez-vous le samedi 7 octobre 2023.



AGENDA

Ven. 25 août	Concert Brandivy Festi Valley	COSB
26 & 27 août	Pardon de la Grotte Notre Dame de Lourdes (préparation des repas le 26 août)	Association pour la Promotion et vie de la Paroisse
Dim. 3 sept.	Après-midi multi-jeux (boules bretonnes, mölkky, palets,...)	Boules Bretonnes Brandivynnes
Sam. 9 sept.	Forum des associations	Mairie
16 & 17 sept.	Les journées du patrimoine	Mairie
Sam. 4 nov.	Tournoi de belote de 10h à 23h (salle polyvalente)	Boules Bretonnes Brandivyenne
Ven. 11 nov.	Commémoration du 11 novembre 1918	Amicale Militaire du Loch

Liste des associations

Nom de l'association	Objet	Président(e)	Contact
AMICALE LAÏQUE	École	Marie-Odile BLINO	amicalelaique.lapetitecolline@gmail.com
AMICALE MILITAIRE DU LOCH	Militaire	Jean-Pierre DANILO	06 08 06 83 70 amlbrandivy56@gmail.com
AR GROAZ DU	Combat Médiéval	Leïla GRANGER	agd.brandivy@laposte.net 07 83 73 90 09
A.S BRANDIVY	Football	Christian GUIHENEUF & Erwan GUEGANO	06 20 83 14 28 wawancool@hotmail.fr
BOULES BRETONNES BRANDIVYENNES	Événements sportifs	Yves JAFFRE	02 97 56 05 08 yves_jaffre@orange.fr
COMITÉ D'ORGANISATION SPORTIF BRANDIVIEN	Événements sportifs et culturels	Emmanuel VANWAELESCAPPEL Claude LE GARGASSON	06 10 21 17 32 emmanuel.vanwaelscappel@sfr.fr c.le-gargasson@orange.fr
GROUIAD EID ARHOVAH E BREDEUI	Culturelle	Catherine PASCO	02 97 56 12 87 padrig.lorho@wanadoo.fr
LES LANDES DU VIVANT	Culturelle	Catherine BRUANT	06 34 74 78 35 leslandesduvivant@kaz.bzh
LES PÉTANGUEULES BRANDIVYENS	Événements sportifs	David RAMIT	07 87 03 25 35
LES POUSSE-CAILLOUX	Randonnée	Evelyne LE CLANCHE	02 97 56 06 59 evelyne-le-clanche@hotmail.fr
PROMOTION DE LA VIE DE LA PAROISSE	Religieuse	Marie-Joëlle BOURHIS	02 97 56 04 59 bourhis.jeanyves@wanadoo.fr
SOCIÉTÉ DE CHASSE DE KERGAL	Chasse	Michel LE GOÏC	06 83 43 55 47 le.goic.michel@orange.fr
SOCIÉTÉ DE CHASSE PRIVÉE DE BRANDIVY	Chasse	Jean-Yves LE CORRE	06 42 19 04 48 jean-yves.le-corre@orange.fr
U.N.A.C.I.T.A	Militaire	Pierre DANO	02 97 56 03 39
UN INSTANT POUR SOI	Yoga	Stéphanie DURUPT	06 79 51 06 61 / sdurupt@orange.fr
ZENITUDE FITNESS	Pilate, zumba, hip-hop, piloxing, step	Céline DANIBO	02 97 56 02 64 zenitude.brandivy@gmail.com

1^{er} FORUM DES ASSOCIATIONS

Il se déroulera le samedi 9 septembre 2023 de 14h à 18h, à la salle polyvalente.

Des animations seront effectuées par différentes associations tout au long de l'après-midi. Vous aurez l'occasion de découvrir toutes les animations que propose notre commune que ce soit sur le plan sportif, culturel, éveil des sens, relaxation, chasse etc... Pour petits et grands !

Le forum sera suivi du "Pot d'accueil" des nouveaux habitants, un moment convivial pour apprendre à se connaître, avec un apéritif offert par la Municipalité.

En espérant vous y voir nombreux !

Infos diverses

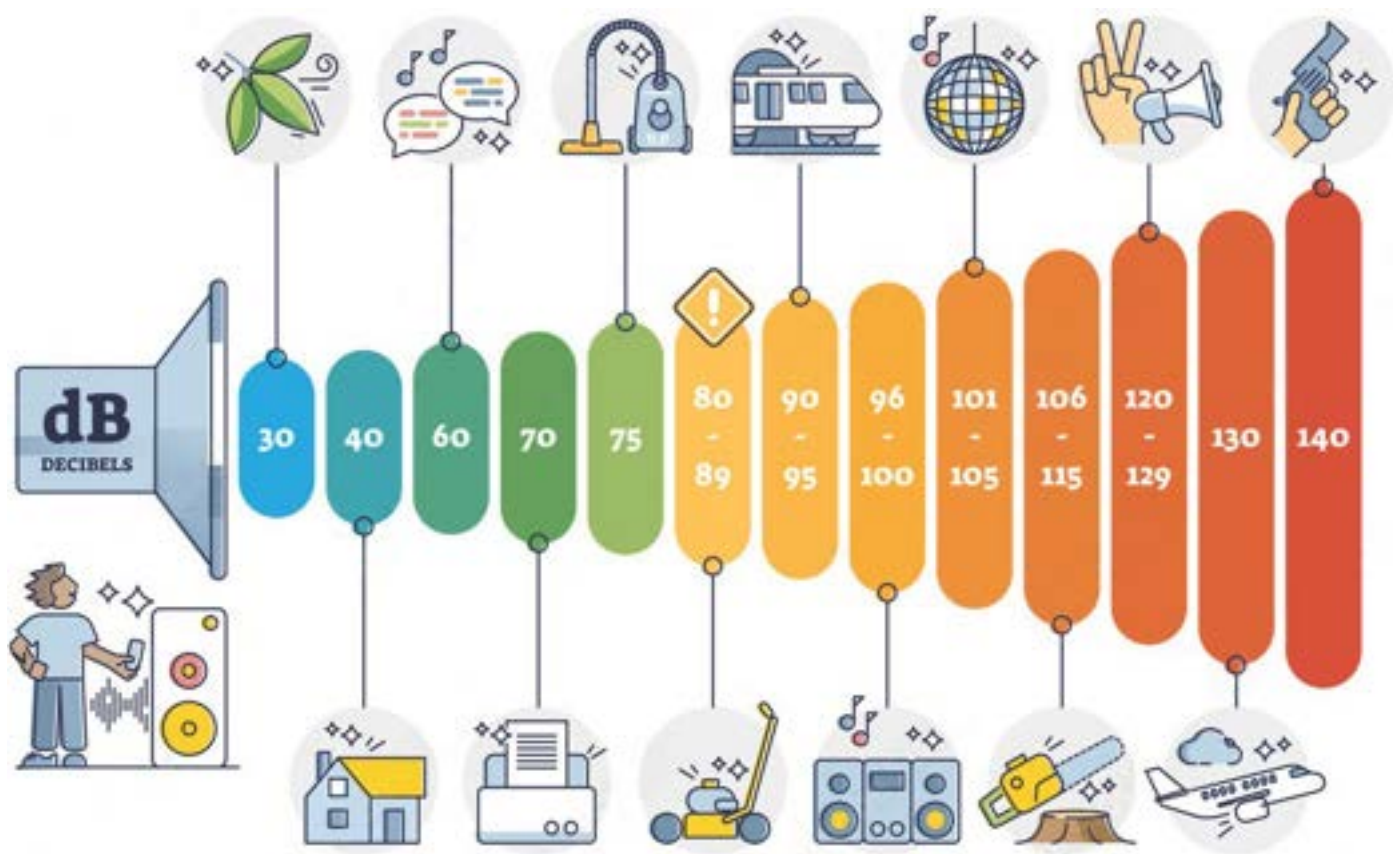


Rappel sur les règles de vivre ensemble

Suite à quelques passages en mairie pour des sujets variés, il nous paraissait important de faire un rappel sur les sujets de cohabitation qui reviennent le plus souvent.

- **BRUIT** : Le bruit occasionné pour du bricolage / jardinage / etc est autorisé de 9h à 12h puis 14h à 19h du lundi au samedi, et de 10h à 12h le dimanche. Néanmoins, à tout heure, un bruit ne doit pas, par sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage. L'arrêté préfectoral du 10 juillet 2014 fixe les règles de nuisances sonores, il convient de le consulter avant de contacter le voisinage ou la mairie.
- **HAIES** : Il arrive régulièrement que des haies ou arbres pourtant classés EBC (Espace Boisé Classé) soient abattus, probablement par méconnaissance du classement par les habitants. En effet, des haies ou arbres privés peuvent être classés s'ils présentent un intérêt pour l'environnement. C'est pourquoi nous vous demandons d'avoir le réflexe de contacter la Mairie pour ces sujets.
- **CHIENS** : Un chien ne doit pas être en état de divagation, ne doit pas se trouver sur le terrain d'autrui ou sur la route, et ne pas gêner le voisinage par le bruit qu'il produit (cf. article 1 de l'arrêté préfectoral évoqué précédemment). Selon l'article L211-23 du Code Rural Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection du troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres.

Quel que soit le souci de vivre ensemble que vous rencontrez vis-à-vis d'un voisin, d'un professionnel, etc, nous vous rappelons la nécessité d'amorcer un premier dialogue avec la personne concernée avant de contacter la Mairie.



PRÉVENTION DES FEUX DE FORÊTS

LES RÈGLES À RESPECTER !



> Interdiction de faire du feu en forêt



> Interdiction de fumer en forêt du 1^{er} au 30 septembre. Ne pas jeter de mégot de cigarette



> Interdiction de circuler sur les pistes forestières non ouvertes à la circulation publique



> Interdiction de jeter des déchets



> Interdiction de brûler des végétaux de son jardin



PROPRETÉ : des conseils pour protéger sa santé et la qualité de l'air

Nous vivons 80 % de notre temps dans des espaces clos. L'air y est 5 à 10 fois plus pollué que l'air extérieur. Il est donc important de sensibiliser les particuliers et les agents de propreté ou de services à la personne à la qualité de l'air intérieur.

AGENT DE PROPRETÉ : protéger sa santé et la qualité de l'air

Lors des travaux de propreté, nous devons nous protéger et limiter notre exposition aux produits, en particulier pour les enfants et personnes âgées. C'est pourquoi la Maison de la consommation et de l'environnement a édité une plaquette à destination des agents de propreté ou de services à la personne pour :

- les sensibiliser aux risques liés à l'utilisation quotidienne des produits ménagers,
- et mettre en avant les bonnes pratiques.

Cette plaquette propose des conseils au quotidien sur les bons gestes à adopter et le bon matériel à utiliser, en faisant une large place aux illustrations pour gagner en lisibilité et en compréhension. Ce document a été co-réalisé avec plusieurs professionnels de la propreté (association d'insertion et d'employeurs et entreprises privées du ménage). Il a également reçu l'appui financier de l'Agence régionale de santé Bretagne, dans le cadre du **Plan Régional Santé Environnement 3 (PRSE 3)**.

Retrouvez la plaquette Agent de propreté : protéger sa santé & la qualité de l'air sur notre site Internet www.mce-info.org/publications (Sélectionnez le Filtre Santé-environnement) ou en version papier à la Mce à Rennes.

Infos diverses

DES ATELIERS NESTING avec la Mutualité française de Bretagne



La Mutualité française de Bretagne organise régulièrement des ateliers interactifs de deux heures sur le thème « **Ma maison change d'air !** ». L'objectif est de repérer les polluants de la maison et de limiter leur impact sur la santé des jeunes enfants. À travers différents jeux et exercices ludiques et interactifs, cet atelier apprend à repérer les polluants, leurs impacts sur la santé et, surtout, à identifier des alternatives plus saines et simples à mettre en œuvre. Les ateliers sont gratuits sur inscription.

Dates des prochains ateliers sur bretagne.mutualite.fr/evenements/

LES BIOCIDES, des pesticides cachés dans nos maisons

Les biocides sont des pesticides au même titre que les produits phytosanitaires, mais ne sont pas utilisés pour les mêmes raisons :

- **BIOCIDES** : protection des biens et des personnes (désinfectant, antiparasite, protection du bois ...)
- **PRODUITS PHYTOSANITAIRES** : protection des cultures (herbicides, insecticides, répulsif ...)

Ces produits ne sont pas soumis à la même réglementation. Ainsi, une molécule interdite dans un produit phytosanitaire peut cependant être autorisée dans un biocide !

Des impacts sur la santé humaine et notre environnement

- **DANS L'EAU QUE NOUS BUVONS** : à cause de la solubilité des molécules ou de leur transport dans des matières en suspension, de nombreux biocides se retrouvent dans l'eau de nos rivières, avec le risque d'arriver jusqu'à l'eau de notre robinet.
- **DANS L'AIR QUE NOUS RESPIRONS** : la pollution de l'air intérieur serait 5 à 10 fois supérieure à celle de l'air extérieur.
- **DANS LE SOL QUI PRODUIT NOS ALIMENTS** : les biocides visent à éradiquer le vivant mais ne sont pas sélectifs. Une fois répandus dans la nature, ils sont potentiellement nocifs pour tous les autres êtres vivants.

LES BONS GESTES POUR SE PASSER DES BIOCIDES

Pour chaque problème entraînant l'usage potentiel de biocides, il est possible de résoudre la cause, sinon de trouver des alternatives saines et efficaces.

Bactéries et virus : des désinfectants sont régulièrement utilisés pour limiter la propagation des virus de saison. Ce sont aussi des biocides ! Vous pouvez nettoyer régulièrement et soigneusement vos mains à l'eau et au savon et préférer des produits naturels (vinaigre blanc, savon de Marseille, ...) ou éco-labellisés pour faire le ménage.

Le saviez-vous ? L'eau de javel est également un biocide : elle tue les bactéries (les bonnes comme les mauvaises) mais ne lave pas !

Pour apprendre à les identifier, prendre conscience de leurs impacts et trouver les solutions pour s'en passer, Eau et Rivières de Bretagne, la Maison de la bio 29 et la Mce ont réalisé une fiche d'information « *Les biocides, des pesticides méconnus* ».

Retrouvez la fiche **Les biocides, des pesticides méconnus** sur notre site Internet :

www.mce-info.org/publications (Sélectionnez le Filtre Pesticides) ou en version papier à la Mce à Rennes.

CET HIVER, c'est le moment de faire une mesure de radon

Le radon est un gaz radioactif d'origine naturelle inodore et incolore. Il est présent principalement dans les sous-sols granitiques et volcaniques. La Bretagne est donc concernée pour une grande partie de son territoire. À l'air libre, ce gaz est dilué ; sa concentration est donc faible. Au contraire, dans l'atmosphère plus confinée d'un bâtiment, il peut s'accumuler et atteindre des concentrations élevées.

En France, le radon constituerait la seconde cause de décès par cancer du poumon après le tabac et devant l'amiante. **En Bretagne, environ 20 % des décès par cancer du poumon serait attribuable au radon.** Le risque de développer un cancer du poumon est en outre multiplié par 20 lorsqu'on associe l'exposition au tabac et au radon.

SUIS-JE EXPOSÉ.E ?

Les communes sont classées par potentiel radon :

- potentiel faible (zone 1),
- potentiel moyen (zone 2),
- potentiel élevé (zone 3).

Les quatre départements bretons sont concernés par des **communes situées en zone 2 et 3.**

Une carte établie par l'Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire (IRSN) précise le potentiel radon de chaque commune :

www.irsn.fr.

Comment mesurer le radon dans son logement ?

Vous pouvez **connaître la concentration** en radon dans votre habitation en effectuant des **mesures à l'aide de dosimètres**. Ils sont vendus sur Internet environ 25 € (résultats compris).

Ces dosimètres sont à installer dans les pièces de vie au niveau le plus bas du bâtiment (salon, chambre), au minimum 2 mois, durant la période de chauffe hivernale. L'ARS (Agence régionale de la santé) Bretagne propose, sur son site Internet, une liste de fournisseurs de dosimètres : www.bretagne.ars.sante.fr/le-radon.

Sachez aussi que si vous habitez Rennes, dans le cadre du projet Ambassadeur, la Mce peut vous prêter un kit radon qui doit rester durant 2 mois (en automne-hiver) dans une pièce de vie (au rez-de-chaussée ou 1^{er} étage). Pour cela, il suffit de remplir le formulaire d'inscription en ligne sur www.mce-info.org/ambassadeur/.



LES BONS GESTES À ADOPTER



• AÉRER ET BIEN VENTILER !

- Aérez les pièces du logement au moins 10 minutes par jour, hiver comme été.
- N'obturez pas les grilles d'aération
- Vérifiez le bon fonctionnement du système d'aération et entretenez-le régulièrement
- Ventilez le vide-sanitaire ou le sous-sol lorsqu'ils existent.

• ÉTANCHÉIFIER

Limitez l'entrée du radon en renforçant l'étanchéité entre le sol et le bâtiment (colmatage des fissures et des passages de canalisations à l'aide de colle ou de ciment, pose d'une membrane sur une couche de gravillons recouverte d'une dalle en béton...).

Infos diverses

SÈCHERESSE EN BRETAGNE : vers une amélioration ?

Après les pluies de septembre 2022, nous pouvons penser que la période de sécheresse est derrière nous. L'état des ressources superficielles et souterraines en eau s'améliore mais la vigilance reste de mise.

LA SÈCHERESSE EST-ELLE FINIE ?

La sécheresse 2022 est l'une des trois plus sévère depuis 1964 et la situation des ressources d'eau potable en fin d'été aura été extrêmement tendue. La Bretagne est très vulnérable face aux sécheresses puisque nous puisons 75% de notre eau potable dans les eaux de surface (cours d'eau et barrages).

Mais les conditions climatiques semblent enfin être en train d'évoluer : la chute des feuilles des arbres font que l'évaporation par les plantes se réduit. Et les pluies commencent enfin à profiter à nos rivières. Conséquence positive de la remontée du niveau de nos cours d'eau, la situation dans les barrages s'est légèrement améliorée depuis début octobre. Mais plusieurs d'entre eux restaient proches de la rupture. Il faut donc rester vigilant et faire évoluer nos habitudes.

DES GESTES ÉCONOMES EN EAU FACILES À METTRE EN PLACE

Les économies d'eau sont donc essentielles pour éviter tout scénario de rupture d'alimentation en eau dans les prochains mois.

Voici quelques gestes simples à appliquer :

- Limiter le temps passé sous la douche de 3 à 5 min par jour.
- Éteindre l'eau qui coule inutilement lors du brossage des dents, lavage des mains, rasage ou encore lors de la vaisselle et installer des mousseurs aux robinets de la maison.
- Faire tourner son lave-linge et lave-vaisselle à plein.
- Penser à la récupération d'eau de pluie pour les usages extérieurs : arrosage, nettoyage terrasse...

Pour informer et sensibiliser les bretons sur l'eau, la Maison de la Consommation et de l'environnement (Mce) a réalisé 3 vidéos : « Apprenons à connaître l'eau que nous consommons ».

Retrouvez-les sur notre site Internet :

www.mce-info.org/publications

(Sélectionnez le Filtre Environnement).

SIGNAL CONSO : un service public pour les consommateurs

Consommateur, si vous rencontrez un problème avec un professionnel : achat (magasin ou en ligne), café-restaurant, eau-gaz-électricité, banque-assurance-mutuelle, téléphonie-Internet, voyage-loisirs, automobile..., sachez que vous pouvez le signaler sur la plateforme SignalConso de la DGCCRF (Direction générale de la concurrence, consommation et de la répression des fraudes).

MODE D'EMPLOI DE SIGNALCONSO

1. Signalez sur la plateforme SignalConso le problème (de manière anonyme ou non), ou posez directement votre question aux services de la répression des fraudes. Dans tous les cas, Signal Conso oriente le consommateur et le conseille.
2. Lorsque vous avez déposé un signalement, SignalConso contacte le professionnel pour l'en informer. Ce dernier peut alors vous répondre et/ou s'améliorer et vous serez informé par un email de SignalConso de son action. Si vous avez choisi de communiquer vos coordonnées au professionnel, il pourra vous contacter directement. Enfin, si vous choisissez d'interroger la DGCCRF sur vos droits, un agent de la répression des fraudes vous adressera par mail une réponse individualisée.

INTERVENTION DE LA RÉPRESSION DES FRAUDES GRÂCE AUX SIGNALEMENTS DES CONSOMMATEURS

Votre signalement est automatiquement enregistré dans la base de données de la DGCCRF. Lorsque pour un même professionnel, les signalements se multiplient alors la répression des fraudes peut décider de surveiller ou de le contrôler.

Adresse Internet de la plateforme Signal Conso : <https://signal.conso.gouv.fr/>

BON A SAVOIR : RÈGLEMENT DES LITIGES DE CONSOMMATION

En cas de litiges, rapprochez-vous d'une association de défense des consommateurs qui vous aidera dans vos démarches de règlement amiable. Retrouvez toutes les permanences et les coordonnées des associations de défense de consommateurs bretonnes sur le site de la Maison de la consommation et de l'environnement (Mce) : www.mce-info.org/pratique/

*Article rédigé par la Mce, Maison de la consommation et de l'environnement
CTRC Bretagne - 48 Bd Magenta - 35000 Rennes Tél. 02 99 30 35 50
info@mce-info.org - www.mce-info.org*



CITY PASS POUR VISITER LES SITES INCONTOURNABLES DU TERRITOIRE

Pour faciliter les visites des sites incontournables du territoire et profiter d'activités ou services à tarif préférentiel, l'office de tourisme de l'agglomération propose un city pass 24h (26 €), 48h (36 €), 72h (46 €). Cette carte numérique vous offre de nombreuses réductions sur le territoire. L'occasion de (re)découvrir des sites incontournables du territoire.

Plus d'informations et réservation auprès des bureaux d'information touristique et sur :

www.golfedumorbihan.bzh

LES RESSOURCES NUMÉRIQUES

Cet été, faites-le plein de ressources numériques !

Les Médiathèques du Golfe vous proposent des livres et BD numériques, presse ou encore formations en ligne ! Ces différentes ressources peuvent être lues sur les supports de votre choix : smartphone, ordinateur, tablette ou liseuse ! Ce service est gratuit et accessible pour les abonnés ayant une carte de prêt en cours de validité. Pour y accéder, il suffit de se connecter sur le portail des Médiathèques du Golfe puis de cliquer sur le lien ressources numériques.

<https://www.mediathequesdugolfe.bzh/ressources-numeriques>



UNE CARTOGRAPHIE DES FORMATIONS SUR L'AGGLOMÉRATION



Avec plus de 9000 étudiants et 31 établissements post bac, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération est aujourd'hui le troisième pôle universitaire breton, offrant à la fois un enseignement supérieur de qualité et des formations innovantes et performantes. Pour accompagner cette dynamique, l'agglomération porte une politique de développement ambitieuse pour répondre à la fois aux besoins des jeunes mais aussi des entreprises du territoire. L'une des priorités est donnée à la promotion et la valorisation de l'offre de formations. Dans ce cadre, l'agglomération propose une cartographie sur son

site internet répertoriant l'ensemble des formations post-bac du territoire. Grâce à des filtres tels que le domaine d'activités ou le niveau de formation, l'outil permet aux jeunes de s'y retrouver parmi les 165 formations recensées. BTS Management commercial, licence en droit ou encore formation d'ingénieur... Il y en a pour tous les profils ! Les entreprises y trouveront également de nombreux cursus en alternance :

www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh/enseignement-superieur

GMVA

GOLFE DU MORBIHAN - VANNES AGGLOMÉRATION

PASS COMMERCE ET ARTISANAT

Initié par la Région Bretagne, en partenariat avec l'agglomération, le Pass commerce et artisanat a pour objectif de moderniser et de dynamiser les activités commerciales et artisanales situées en centre-bourg des communes de l'agglomération et, pour Vannes, dans les quartiers de Kercado et Ménimur. Ce dispositif permet, aux commerçants et artisans, d'obtenir une aide financière pouvant aller jusqu'à 7 500 € selon les montants de leurs investissements réalisés. Depuis la mise en place du Pass commerce et artisanat en juillet 2018, plus de 70 entrepreneurs ont obtenu une aide pour leur projet de création ou de développement/modernisation d'activités.

- **S'informer sur les critères d'éligibilités et les modalités :**

<https://www.entreprendre-golfedumorbihan-vannes.bzh/creer-developper-son-activite-en-centre-bourg>

- **Ils ont bénéficié du Pass Commerce :**

<https://www.entreprendre-golfedumorbihan-vannes.bzh/grillons-la-tartine>

<https://www.entreprendre-golfedumorbihan-vannes.bzh/dosez-loch-al>

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION SUR L'USAGE DES LINGETTES

Jeter les lingettes dans les toilettes plutôt que dans la poubelle sont des automatismes à bannir au plus vite. En plus d'avoir des conséquences pour votre propre canalisation, les lingettes ont un impact fort dans le système d'assainissement collectif.



En effet, constituées de fibres synthétiques ultra-résistantes, elles mettent longtemps à se dégrader naturellement. De ce fait, une fois dans les égouts, elles se gorgent de graisses et d'eau et se transforment peu à peu en masses visqueuses qui progressivement vont obstruer les pompes de relevage des eaux usées et encombrer les grilles situées à l'entrée des stations d'épuration. Ces dysfonctionnements nécessitent des interventions de nettoyage et de débouchage dans les réseaux, de la maintenance supplémentaire et à terme impactent le coût d'entretien pour l'agglomération.

DES GESTES SIMPLES POUR FAIRE DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

La sobriété énergétique est le maître-mot de l'actualité mais concrètement comment pouvons-nous réduire notre consommation d'énergie dans notre logement ? Pour répondre à cette question quelques gestes simples à adopter cet hiver.

- 1. RÉGLER LE CHAUFFAGE DE VOTRE LOGEMENT À 19°C AU LIEU DE 20°C** = une réduction de 7 % votre consommation de chauffage.
- 2. INSTALLER UN THERMOSTAT PROGRAMMABLE** pour moduler la température de vos pièces en fonction des besoins (jour/nuit, absences...) = jusqu'à 15 % d'économie de chauffage.
- 3. EMPÊCHER LA CHALEUR DE S'ÉCHAPPER DE VOTRE LOGEMENT** en fermant dès la nuit tombée vos volets et/ou rideaux = une réduction jusqu'à 60% la déperdition de chaleur de votre pièce.
- 4. LAISSER LA CHALEUR SE DIFFUSER DANS LA PIÈCE** en évitant de recouvrir les radiateurs ou en les purgeant régulièrement.
- 5. DIMINUER LA CONSOMMATION D'EAU CHAUDE** en régulant par exemple la température du chauffe-eau à 55 °C, en installant des réducteurs de débits sur les robinets ou encore en privilégiant la douche au bain.
- 6. LAVER LE LINGE ET LA VAISSELLE SANS TROP CONSOMMER** en optant pour un lavage à 30 °C (c'est 3 fois moins d'énergie consommée qu'un lavage à 90 °C), en privilégiant le programme Eco du lave-vaisselle (c'est jusqu'à 45 % de moins d'électricité qu'un programme intensif)
- 7. SUPPRIMER LES PETITS GASPILLAGES D'ÉNERGIE** en prenant des automatismes comme éteindre la lumière en quittant une pièce, éteindre complètement les appareils électriques, électroniques ou numériques plutôt que de les laisser en veille = une réduction jusqu'à 10 % de votre consommation en électricité (hors chauffage et eau chaude).
- 8. ADOPTER LE NUMÉRIQUE RESPONSABLE** en activant le mode économies d'énergie sur l'ordinateur et le smartphone. Faire le ménage dans ses photos et ses données stockées dans le cloud est aussi une astuce pour moins consommer tout comme réduire la résolution des vidéos regardées en streaming.
- 9. CUISINER ÉCONOME** en couvrant par exemple vos poêles et casseroles pour réduire les pertes de chaleurs et raccourcir le temps de cuisson. Ce geste vous permet d'économiser 25 % d'électricité ou de gaz.
- 10. ENTRETENIR SA CHAUDIÈRE TOUS LES ANS** car une chaudière mal entretenue entraîne une surconsommation de 10 à 12 %.



GMVA

GOLFE DU MORBIHAN - VANNES AGGLOMÉRATION

ET SI VOUS OPTIEZ POUR LE COMPOSTAGE ?

L'agglomération met gratuitement à disposition des composteurs individuels ou collectifs. Les distributions s'accompagnent d'un temps de formation sur le compostage et sur le recyclage des végétaux. À partir du 17 janvier, remplissez un formulaire en ligne et convenez d'un créneau pour venir chercher votre composteur flambant neuf.



POURQUOI COMPOSTER ?

En compostant vos déchets organiques (épluchures de fruits et légumes, marc de café, coquilles d'œufs, fleurs fanées) vous pouvez réduire jusqu'à 30% le volume de votre poubelle d'ordures ménagères.

Il s'agit également d'un moyen simple et efficace pour valoriser les déchets de cuisine en produisant un compost particulièrement utile et bénéfique pour le jardin, les plantes d'ornement, les balconnières, etc.

INSCRIVEZ-VOUS POUR OBTENIR VOTRE COMPOSTEUR !

Les inscriptions aux sessions de distribution de composteurs du 1^{er} trimestre 2023 seront possibles en ligne à partir du 17 janvier sur :

www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh/compostage

UNE ÉPICERIE SOLIDAIRE POUR LES HABITANTS DE L'AGGLOMÉRATION



L'épicerie sociale et solidaire, située rue du 4 août 1944 à Vannes, propose aux **personnes et familles de tout le territoire de l'agglomération** en situation de difficulté sociale ou financière toute une gamme de produits à prix réduit. Elle représente une aide alimentaire complémentaire aux autres dispositifs d'entraide alimentaire. Celle-ci n'a pas vocation à couvrir 100 % des besoins, ni à répondre à une situation d'urgence. Les produits y sont en libre-service. Ainsi, chaque usager choisit ce qu'il veut avec une quantité limitée à respecter selon la composition du foyer. Les produits alimentaires sont vendus à **10% du prix** habituel en magasin et les produits d'hygiène et d'entretien à environ 30% du prix du marché.

Pour pouvoir y accéder, il faut pouvoir remplir certaines conditions au préalable :

- Résider dans l'une des 34 communes de l'agglomération.
- Avoir + de 25 ans ou bien être autonome financièrement (déclaration fiscale).
- Être orienté par un travailleur social ou un CCAS

L'épicerie sociale et solidaire est située au 19 avenue du 4 août 1944 à Vannes. Elle est ouverte toute l'année. Elle accueille ses bénéficiaires du lundi au vendredi (sauf les jours fériés) de 9h30 à 12h pour les inscriptions et les renouvellements ; de 14h à 17h pour les achats et uniquement sur rendez-vous.

epicerie.solaire@amisep.fr / ☎ 02 97 26 82 68

Plus d'infos sur

www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh/epicerie-solaire

Nouvelles enseignes

Emilie RYDER

Thérapeute holistique

Naturopathe certifiée FENA, réflexologue plantaire.

Formée en phytologie, aromatologie ainsi qu'en lithothérapie.

Je pratique également les ventouses chinoises et le modelage du corps à l'aide des pierres.

Pour qui ? Bébé, enfants, adultes

Pour quoi ? Toutes douleurs : digestives, articulaires, gynécologiques...

Relaxation, soulagement du stress, insomnies...

Contact : Émilie RYDER / ☎ 06 26 57 61 46
Consultation chez moi ou à domicile
Instagram : lithonatur / Facebook : Emilie Ryder



AEL BIEN-ÊTRE

Massage et vente en ligne de produits bien-être

Ael Bien être est une boutique en ligne de produits bien-être pour le bain, la douche et le soin du corps. Vous y trouverez des produits naturels, issus de l'artisanat français ou européen, mais aussi une gamme bretonne.

Possibilité de retirer votre commande sur place.

Angélique propose également un moment détente à domicile, avec le Massage des 5 Continents : massage du corps entier alliant différentes techniques de massage et les bienfaits des huiles essentielles (aromathérapie).

Contact : Angélique NOUAR / ☎ 06 75 33 85 80
Ael Bien-être (Ouverture au printemps) / Site internet : www.aelbienetre.fr



Fabriquer et utiliser un piège à Frelons asiatiques



- Prenez la bouteille n°1 et coupez son goulot ;
- Enfoncez le goulot dans le corps de la bouteille ;
- Avec la perceuse munie d'un foret de 5 mm, percez le fond de la bouteille de plusieurs trous ;
- Prenez la bouteille n°2 et coupez son culot sur environ 10 cm de haut ;
- Enfoncez le culot de la bouteille n°1 dans celui de la bouteille n°2 ;
- Pour donner aux autres espèces que les frelons une chance de s'échapper, faites des trous avec un foret de 6 mm tout autour de la bouteille n°1 ;
- Percez le couvercle de 2 trous ;
- Percez 2 trous latéraux en haut du piège, passez-y de la ficelle pour maintenir le couvercle et créer une attache pour suspendre le piège.

Note : le couvercle sert à éviter que l'eau de pluie tombe dans le piège et rende l'appât moins efficace.



Frelon asiatique
(taille réelle 3 cm)



Frelon commun
(jusqu'à 4 cm)



Naissances 2022

Juliette FRANÇOIS.....	04 janvier 2022
Angélika LE BOUVIER	27 janvier 2022
Victor KERVIEL	1 ^{er} mars 2022
Ethan MARTINS CARVALHO	04 avril 2022
Iris DAILLY	10 juin 2022
Noah HÉRISSON	08 juillet 2022
Marius PLÉDRAN	16 juillet 2022
Ewann OLIVÉRO LE MOING	18 septembre 2022
Noah LE BARS GILLET	27 septembre 2022
Daphné JOURDAN DESVIGNES	04 octobre 2022
Milan GEORGES	30 octobre 2022
Alyana BAYEUL	24 décembre 2022



Mariages 2022

Marine COPEJAN & Nicolas MORVAN	21 mai 2022
Lindsey GIAMPIETRO & Allan CHEVILLARD	16 juillet 2022
Martine MILCENT & Christophe AÏTI	30 juillet 2022
Tiffany GROUHEL & Kévin HÉMON	19 août 2022
Audrey LAFFOURCADE & Cédric RYDER	20 août 2022
Sylvie JACQ & Eric PALLUD	29 octobre 2022

Décès 2022

Bernard CHEVRET	18 janvier 2022
Léontine LE MELLECC née ALLAIN	02 février 2022
Roger JÉHANNO	22 mars 2022
André PRONO	02 mai 2022
Henri DANIEL	1 ^{er} juin 2022
Antoinette PRONO née LE JOLIFF	12 juin 2022
Hélène LE BLAY née RIO	02 juillet 2022
Jean SELLIER	23 juillet 2022
Loane RIVIÈRE	04 septembre 2022
Alexandra GARNIER	04 septembre 2022
Patrick PIERRE	15 septembre 2022
Jean-Claude BOITEL	25 novembre 2022
Pierre DANO	05 décembre 2022



Mairie

4 place de l'église - 56390 BRANDIVY

Ouverture au public :

Lundi : 8h30-12h et 15h-17h30

Mardi, Mercredi, Jeudi : 8h-12h et 15h-17h30

Vendredi : 8h-12h et 15h-17h

Tél : 02 97 56 03 74 - Email : mairie@brandivy.fr

Site : www.brandivy.fr

Mémento



École Publique La Petite Colline

École publique maternelle et primaire

Directrice : Mme Carine LE MELLE

Tél. : 02 97 56 03 69 - Port. : 06 30 72 94 15

Email : ec.0560685r@ac-rennes.fr

Infirmiers de Brandivy

Mmes Catherine RIO et Valérie BERTRAND
et M. Sébastien CARRÉ

Cabinet : 44 bis rue de la Vallée du Loch

Tél. : 02 97 56 02 01

Numéros d'urgences

Samu : le 15

Gendarmerie : le 17

Pompiers : le 18

Vigilance Femmes Info : 3919

**Centre d'Information sur le Droit des Femmes
et des Familles (CIDFF)** : 02 97 63 52 36

Enfant en danger : 119

Maltraitance Personnes Âgées : 3977

Drogue Info Service : 0 800 23 13 13



Commerces de Brandivy

Bar Tabac Journaux Loto L'Eden :

Ouvert de 7h15 à 13h et de 16h à 21h

Fermé le mercredi - Tél. : 02 97 64 48 86

48 rue de la Vallée du Loch

Crêperie du Puits : Tél. : 02 97 56 04 16

11 rue de la Vallée du Loch

TAXI



Taxis :

Taxis JEHANNO-LE GOFF

Tél. 02 97 24 77 77 - Mob. 06 62 67 70 20

Assistante sociale

Mme GLAZIOU : 02 97 69 51 76

Conciliateur de Justice : permanence 3^e mercredi
à la Maison des Services de Grand-Champ
Tél. 02 97 61 40 16 (sur rdv)

Presbytère

Père Jean DUPARC - Tél. 02 97 66 77 13

5 rue Poste - 56390 GRAND-CHAMP

Email : grandchamp@diosece-vannes.fr



Services intercommunaux

Accueil Golfe Morbihan Vannes Agglo : courrier@gmvagglo.bzh

Service application des sols (ADS) : ads@gmvagglo.bzh

Salle étang de la forêt : etang.foret@gmvagglo.bzh

Déchèterie du Loch et du Sal : (Ouvert tous les jours sauf mardi, dimanche et jours fériés)

Service SPANC : (assainissement)

Service prévention et gestion des déchets

Maison des Services

RPE (Relais Petit Enfance, anciennement RIPAM)

Piscine de Grand-Champ

Bureau d'information tourisme des Landes de Lanvaux

Tél. 02 97 68 14 24

Tél. 02 97 68 70 70

Tél. 02 97 56 07 38

Tél. 02 97 66 63 42

Tél. 02 97 66 37 38

Tél. 02 97 68 33 81

Tél. 02 97 61 40 16

Tél. 02 97 66 47 69

Tél. 02 97 66 78 62

Tél. 02 97 66 45 75

Objectif zéro gaspillage
avec l'agglomération

CALENDRIER DE COLLECTE 2023

BRANDIVY

JANVIER							FÉVRIER							MARS							AVRIL										
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D				
52					1	5			1	2	3	4	5	9			1	2	3	4	5	13					1	2			
1	2	3	4	5	6	7	8	6	6	7	8	9	10	11	12	10	6	7	8	9	10	11	12	14	3	4	5	6	7	8	9
2	9	10	11	12	13	14	15	7	13	14	15	16	17	18	19	11	13	14	15	16	17	18	19	15	10	11	12	13	14	15	16
3	16	17	18	19	20	21	22	8	20	21	22	23	24	25	26	12	20	21	22	23	24	25	26	16	17	18	19	20	21	22	23
4	23	24	25	26	27	28	29	9	27	28	13	27	28	29	30	31	17	24	25	26	27	28	29	30							
5	30	31																													

MAI							JUIN							JUILLET							AOÛT										
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D				
18	1	2	3	4	5	6	7	22			1	2	3	4	26			1	2	31	31	1	2	3	4	5	6				
19	8	9	10	11	12	13	14	23	5	6	7	8	9	10	11	27	3	4	5	6	7	8	9	32	7	8	9	10	11	12	13
20	15	16	17	18	19	20	21	24	12	13	14	15	16	17	18	28	10	11	12	13	14	15	16	33	14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27	28	25	19	20	21	22	23	24	25	29	17	18	19	20	21	22	23	34	21	22	23	24	25	26	27
22	29	30	31	26	26	27	28	29	30	30	24	25	26	27	28	29	30	35	28	29	30	31									

SEPTEMBRE							OCTOBRE							NOVEMBRE							DÉCEMBRE										
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D				
35			1	2	3	39				1	44	44	1	2	3	4	5	48			1	2	3								
36	4	5	6	7	8	9	10	40	2	3	4	5	6	7	8	45	6	7	8	9	10	11	12	49	4	5	6	7	8	9	10
37	11	12	13	14	15	16	17	41	9	10	11	12	13	14	15	46	13	14	15	16	17	18	19	50	11	12	13	14	15	16	17
38	18	19	20	21	22	23	24	42	16	17	18	19	20	21	22	47	20	21	22	23	24	25	26	51	18	19	20	21	22	23	24
39	25	26	27	28	29	30	43	23	24	25	26	27	28	29	48	27	28	29	30	52	25	26	27	28	29	30	31				
							44	30	31																						



LES BONNS GESTES POUR LA COLLECTE



DANS LE BAC VERT
Les déchets ménagers en sacs fermés



DANS LE BAC JAUNE
Les emballages et papiers en vrac, *sans sac*



DÉPOSEZ VOS BACS LA VEILLE
À PARTIR DE 19H SUR LES POINTS VERTS,
poignées côté route



RÉCUPÉREZ VOS BACS
après la collecte

NOUVEAU !
TOUS LES EMBALLAGES
DANS LE BAC JAUNE



ORDURES MÉNAGÈRES

Bourg : Votre bac est collecté chaque semaine le **Mardi**

Autres secteurs :

Mardi en Hiver : Les semaines paires

Mardi en Été : Toutes les semaines



EMBALLAGES ET PAPIERS

Votre bac est collecté tous les 15 jours le **Lundi** semaine impaire



ATTENTION SEMAINE À JOUR FÉRIÉ
LE JOUR DE COLLECTE EST DÉCALÉ AU LENDEMAIN

UN DOUTE, UNE QUESTION ? 02 97 68 33 81 - dechets@gmwaglo.bzh - golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh

Objectif zéro gaspillage

avec l'agglomération

mon mémo TRI

édition 2023

TOUS LES PAPIERS ET TOUS LES EMBALLAGES

EN PLASTIQUE, EN MÉTAL ET EN CARTON

NOUVEAU !
TOUS LES
EMBALLAGES
DANS LE
BAC JAUNE



- ✓ bien vider, inutile de laver
- ✓ ne pas imbriquer les emballages
- ✓ ne pas mettre de papier broyé



EN VRAC SANS SAC



TOUS LES EMBALLAGES EN VERRE

BOUEILLES, BOCAUX ET POTS



- ✓ ne pas mettre : ampoules et verres brisés, porcelaine (déchèterie)
- ✓ dépôt interdit après 21h

DÉCHETS COMPOSTABLES



COMPOSTEUR
MIS À DISPOSITION
GRATUITEMENT



- ✓ mouchoirs et serviettes en papier, essuie-tout, épluchures, fleurs coupées, feuilles mortes

DÉCHETS MÉNAGERS

PETITS OBJETS, PRODUITS D'HYGIÈNE



DANS UN SAC FERMÉ



- ✓ petits objets, produits d'hygiène, litière, sacs aspirateur
- ✓ ne pas mettre : jouets cassés, caisses en plastique, tuyaux d'arrosage... (déchèterie)

Plus d'infos sur le tri ou la collecte de vos déchets :

02 97 68 33 81 - dechets@gmvagglo.bzh

golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh



CITEO



GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION